

# Rapport de développement durable 2017

## Nîmes Métropole



nîmes  
métropole



# Sommaire

## I. Développement économique

|   |           |
|---|-----------|
| <b>A/ Les outils d'accueil et de pérennisation des entreprises sur le territoire .....</b>  | <b>8</b>  |
| 1 - Des parcs d'activités économiques, création de nouveaux parcs et entretien et requalification de parcs existants                                | 8         |
| 2 - Des équipements structurants dédiés portés par Nîmes Métropole  | 8         |
| 3 - Des équipements structurants dédiés cofinancés par Nîmes Métropole  | 8         |
| 4 - Accompagner et développer l'économie présenteielle  | 9         |
| 5 - Le soutien à la promotion de l'excellence agricole  | 9         |
| 6 - La promotion du tourisme  | 9         |
| 7 - Les événements dédiés à l'information des chefs d'entreprises, à la vie économique du territoire et à la constitution de réseaux de dirigeants. | 9         |
| <b>B/ Les projets 2018.....</b>   | <b>10</b> |
| 1 - Le réseau d'ambassadeurs du territoire de Nîmes Métropole   | 10        |
| 2 - La marque OpeNîmes, le marketing territorial et la communication économique   | 10        |

## II. Développement durable

|  |           |
|--|-----------|
| <b>A/ Aménager le territoire .....</b>   | <b>12</b> |
| 1 - Stratégie d'aménagement du territoire  | 12        |
| 2 - Parc urbain du Bois des Noyers   | 12        |
| 3 - Une nouvelle stratégie foncière  | 12        |
| 4 - Des analyses territoriales renforcées  | 13        |
| 5 - Qualité de l'air : une nouvelle dynamique avec le Plan de protection de l'atmosphère | 13        |
| <b>B/ Tourisme vert : paysages et randonnée .....</b>                                    | <b>13</b> |
| <b>C/ Notre biodiversité : cadre de vie et de développement .....</b>                    | <b>14</b> |
| 1 - La gestion et préservation des espaces agricoles des Costières                       | 14        |
| 2 - Prise en compte de la biodiversité dans la planification territoriale                | 15        |
| 3 - Accompagnement environnemental des projets d'aménagement                             | 15        |
| <b>D/ Animer le développement durable de l'agglomération .....</b>                       | <b>16</b> |
| 1 - #Dédé : déclencheur de projets innovants   | 16        |
| 2 - L'Aggloforum   | 16        |
| 3 - Une deuxième édition de la Fête des Jardins Collectifs                               | 17        |

## III. Direction politiques contractuelles et recherche de financement

|  |           |
|--|-----------|
| <b>A/ Les actions 2017.....</b>                                | <b>19</b> |
| 1 - Les temps forts  | 19        |
| 2 - Initiatives et actions en matière de développement durable | 19        |
| a. Développement du territoire :                               |           |
| b. Transition énergétique :                                    |           |
| <b>B/ Perspectives 2018 .....</b>                              | <b>21</b> |
| 1 - Magna Porta  | 21        |

|   |    |
|---|----|
| 2 - Le projet ERASMUS + : « Développement durable : Innovations pédagogiques et nouvelles compétences » Partenariat stratégique Nîmes – Hongrie | 21 |
| 3 - GEMAPI :  | 21 |
| 4 - Communication UE – Joli Mois de l'Europe :  | 22 |

## **IV. Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>A/ Habitat</b> .....   | <b>24</b> |
| 1 - Animation des aides financières Parc-Public et Parc Privé   | 24        |
| 2 - Les actions menées en 2017 sur l'habitat privé ancien   | 24        |
| 3 - La programmation HLM (parc public) 2017 de Nîmes Métropole  | 25        |
| 4 - L'accession sociale à la propriété  | 25        |
| <b>B/ Animation de la gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux</b> .....             | <b>25</b> |
| 1 - Mise en œuvre de la réforme des attributions  | 25        |
| a. Objectifs de la réforme des attributions de logement sociaux   |           |
| b. Les principaux objectifs   |           |
| c. Calendrier prévisionnel  |           |
| 2 - Rédaction d'une charte partenariale de relogement (NPNRU)   | 28        |
| 3 - Mise en œuvre des conventions de réservations de logements sociaux                                      | 29        |
| <b>C/ Prospection et Animation de l'offre foncière</b> .....  | <b>30</b> |
| <b>D/ Application du Droit des Sols</b> .....   | <b>31</b> |
| <b>E/ Création, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage</b> .....                       | <b>31</b> |
| <b>F/ Politique de la Ville et Renouvellement Urbain</b> .....  | <b>32</b> |
| 1 - La mise en œuvre du Contrat de Ville  | 32        |
| 2 - Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Nîmes Métropole                               | 33        |
| 3 - Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés – centre ancien de Saint-Gilles | 34        |
| <b>G/ Insertion</b> .....   | <b>35</b> |
| 1 - Suivi et promotion des clauses d'insertion par l'activité économique                                    | 35        |
| 2 - Soutien aux chantiers d'insertion   | 36        |
| 3 - Soutien à l'insertion des Jeunes  | 37        |
| 4 - Soutien à l'emploi et à la mise en œuvre d'actions innovantes   | 37        |
| a. Elaboration d'un projet d'insertion sur l'opération de la gare de Manduel                                |           |
| b. Mise en œuvre du projet de Recyclerie sur le territoire de Nîmes Métropole                               |           |
| c. Aide à l'installation de l'entreprise d'insertion ELISE  |           |
| d. Plan Départemental de l'Insertion (PDI)  |           |

## **V. DCTDM**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>A/ Des objectifs ambitieux</b> .....    | <b>40</b> |
| <b>B/ Les actions en 2017</b> .....        | <b>41</b> |
| <b>C/ Les perspectives pour 2018</b> ..... | <b>41</b> |

## **VI. Direction de l'Eau**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>A/ L'engagement de Nîmes Métropole</b> .....       | <b>44</b> |
| <b>B/ Le service public de l'eau</b> .....            | <b>44</b> |
| <b>C/ Le service public de l'assainissement</b> ..... | <b>45</b> |
| 1 - Assainissement collectif                          | 45        |

|   |           |
|---|-----------|
| 2 - Les temps forts                                   | 45        |
| 3 - Assainissement non collectif                      | 46        |
| 4 - Gestion des eaux pluviales urbaines               | 47        |
| <b>D/ L'organisation mise en place.....</b>           | <b>47</b> |
| 1 - Des équipes expertes                              | 47        |
| 2 - Des équipes à l'écoute des Communes               | 47        |
| 3 - Une optimisation progressive des modes de gestion | 48        |

## VII. Mobilité

|  |           |
|--|-----------|
| <b>A/ Un réseau de transport collectif plus performant .....</b>   | <b>50</b> |
| 1 - Des coûts réduits et un service plus efficient   | 50        |
| 2 - Une fréquentation du réseau satisfaisante et en forte hausse sur T1  | 50        |
| 3 - Une information en temps réels   | 51        |
| <b>B/ Des efforts soutenus pour la mise en accessibilité du réseau .....</b>   | <b>51</b> |
| 1 - Le PDU en cours de révision  | 51        |
| 2- Des actions importantes pour permettre l'émergence des infrastructures des mobilités de demain<br>52                  |           |
| a. Suivi de la concertation relative au Contournement Ouest de Nîmes (CONIM)   |           |
| b. Poursuite du développement du réseau de TCSP et mise en œuvre de lignes fortes de bus, aménagement de parkings relais |           |
| c. Les systèmes  |           |
| d. Le Matériel Roulant   |           |
| 3 - Une action soutenue pour le développement des mobilités actives :  | 57        |
| a. Le développement du service de location de vélos  |           |
| b. Le stationnement sécurisé des vélos:  |           |
| c. Aide financières aux communes de Nîmes Métropole pour la réalisation de schémas directeurs cyclables                  |           |
| d. Projet pour prêt de vélos aux entreprises PDE et communes   |           |
| <b>C/ Plans de déplacements entreprise :.....</b>  | <b>59</b> |
| <b>D/ Electromobilité .....</b>  | <b>59</b> |

## VIII. Sport

|   |           |
|---|-----------|
| <b>A/ Favoriser la pratique de disciplines sportives pour tous les publics .....</b>  | <b>63</b> |
| 1 - Des équipements communautaires sportifs qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants                                     | 63        |
| a. Le Complexe Nautique NEMAUSA : activités sportives, éducatives, de loisirs   |           |
| b. Un Marché de transport des scolaires   |           |
| 2 - Une Agglo sportive  | 63        |
| a. Des Fonds de Concours pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. |           |
| b. Les projets portés par la Direction des Sports   |           |
| c. Nîmes Métropole, partenaire de grands événements sportifs  |           |

## IX. Culture

|  |           |
|--|-----------|
| <b>A/ Paloma, la scène de musiques actuelles de Nîmes Métropole (SMAC) .....</b> | <b>68</b> |
| <b>B/ La politique culturelle .....</b>  | <b>69</b> |
| 1- Le Projet Culturel de Nîmes Métropole   | 69        |
| 2- L'essor du Spectacle Vivant pour tisser du lien entre les habitants           | 69        |
| 3 - Nîmes Métropole soutient l'activité des associations culturelles             | 70        |

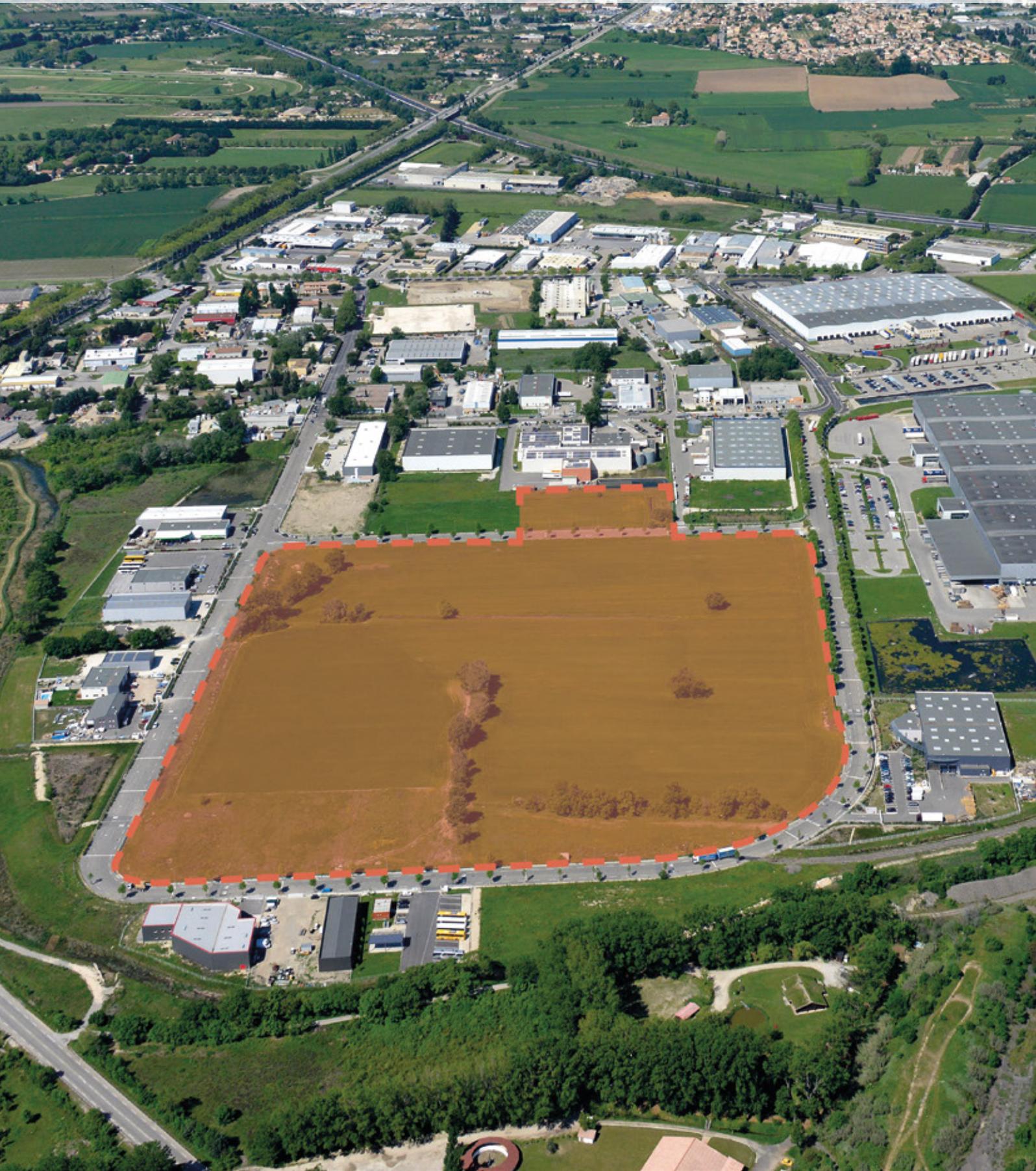
|  |           |
|--|-----------|
| 4 - A la recherche de nouveau talents  | 70        |
| 5- Les équipements culturels et le petit patrimoine  | 70        |
| <b>C/ Les Cultures et Traditions Régionales : préserver, respecter l'identité et le patrimoine du territoire .....</b> | <b>71</b> |

## **X. Divers**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>A/ Le secrétariat général continue de renforcer ses exigences en matière de développement durable.....</b> | <b>74</b> |
| 1 - En matière de marchés publics   | 74        |
| 2 - Au niveau du volet institutionnel   | 74        |
| 3 - Au niveau de la Plateforme des Communes   | 74        |
| 4 - L'environnement professionnel des agents  | 75        |
| 5 - Les projets en cours  | 75        |
| a. L'extension de l'hôtel communautaire   |           |
| b. Le site de l'EERIE   |           |
| c. ARENA  |           |



# Développement économique



Les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales ne se caractérisent pas seulement par leur fonction d'agent économique, ils doivent assurer un rôle spécifique vis-à-vis des entreprises et des acteurs de l'économie. En effet, de plus en plus, les administrés attendent des élus qu'ils défendent et créent des emplois. Pour y parvenir, il est nécessaire de créer un environnement propice :

- À l'accueil, la création et l'implantation de nouvelles entreprises et activités,
- Au développement des acteurs économiques existants sur le territoire.

Nîmes métropole considère le développement économique comme une compétence prioritaire du développement du territoire et le vecteur principal de son action pour les années à venir.

Après la mise en œuvre de premières infrastructures et des zones d'activités, Nîmes Métropole souhaite se positionner comme le catalyseur du développement économique et de la création d'emplois en optimisant toutes les ressources du territoire au profit de la création, du développement et de l'implantation d'entreprises.

Pour agir Nîmes Métropole s'organise autour d'axes et filières prioritaires en favorisant la création d'emplois qualifiés et stratégiques.

Les axes fondamentaux de la stratégie communautaire de développement économique se déclinent sur un plan opérationnel, en de multiples politiques, parmi lesquelles on citera :

## **A/ Les outils d'accueil et de pérennisation des entreprises sur le territoire**

### **1 - Des parcs d'activités économiques, création de nouveaux parcs et entretien et requalification de parcs existants**

Cette mission vise à offrir aux entreprises un environnement professionnel performant et structurant, concrétisé par une offre de parcs d'activités exemplaires en terme de développement durable qui répondent aux engagements de Nîmes métropole pour un éco aménagement de ses Zones d'Activités (gestion de l'énergie, des eaux, des espaces verts ...). Soit :

- Des parcs d'activités d'initiative communautaire : les Actiparcs (Mitra Georges Besse Grézan et Bouillargues),
- Des parcs d'activités devenus communautaires par la mise en œuvre de la loi NOTRe.



Soit 21 ZAE au total + des parcs ou extensions en projet : Grézan 5; TEC 2; Magna Porta

### **2 - Des équipements structurants dédiés portés par Nîmes Métropole**

- Une pépinière d'entreprises localisée dans le quartier de Valdegour qui permet d'accueillir 14 entreprises sur 1000 m<sup>2</sup> de bureaux et ateliers
- Le Campus EERIE accueillant des écoles d'ingénieurs, le CNAM, un pôle de formation de SAUR, ...
- Un FabLab
- Magna Porta sera dotée d'équipements d'accueil d'entreprises : ateliers relais, hôtel d'entreprises, pépinière, ...

### **3 - Des équipements structurants dédiés cofinancés par Nîmes Métropole**

- Des plateformes technologiques notamment dans les domaines de la lutte contre les feux de forêt, la gestion des risques (risques chroniques et émergents à impacts environnementaux sur la santé ; risques

majeurs, instrumentation, moyens de surveillance, ...), de la métrologie, des biotechnologies, des thérapies innovantes, des dispositifs médicaux et de la longévité

- Un accélérateur de startups orientées tourisme du futur,
- Une pépinière d'entreprises innovantes et un espace de co-working portés et animés par le BIC Innov'Up;

#### **4 - Accompagner et développer l'économie présente**

- Développer l'offre en enseignement supérieur et recherche publique
- Conforter les initiatives du monde agricole et notamment les circuits courts
- Accompagner la relocalisation en ZAE des entreprises implantées dans le tissu urbain des communes, et, aussi soutenir les structures d'accompagnement des porteurs de projets ou d'entreprises :
  - BIC de Nîmes, Initiative-Gard
  - Les 4 pôles de compétitivité labellisés par l'État (SAFE, Eurobiomed, Optitec et Aerospace Valley)

**Le schéma de développement commercial** : Nîmes Métropole l'a construit en complète coordination avec les communes membres, il consiste à accompagner les communes qui souhaitent engager les actions ci-dessous :

- Renforcer l'offre commerciale en lien avec l'accroissement de la population
- Maintenir les équilibres entre les diverses formes de distribution (grande distribution commerce traditionnel)
- Favoriser un meilleur maillage territorial en matière d'offre commerciale artisanale et de services de proximité
- Re-densifier de l'offre de proximité au sein des bourgs centres, des quartiers et du Centre-Ville de Nîmes,
- Rénover ou accompagner à la mutation des polarités commerciales dégradées notamment dans les quartiers de politique de la Ville.

#### **5 - Le soutien à la promotion de l'excellence agricole**

Nîmes Métropole est engagée depuis plusieurs années aux côtés du monde agricole pour accompagner le développement et la structuration des filières essentiellement par l'appui à des actions de promotion et de valorisation des productions locales

#### **6 - La promotion du tourisme**

Nîmes Métropole assure la compétence tourisme « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » depuis le 1er janvier 2017 en application de la Loi NOTRe promulguée le 07 août 2015. Il en a découlé le transfert à la collectivité de l'OT de Saint-Gilles et la création d'un Consortium Touristique. L'OT de la Ville de Nîmes est toutefois resté de compétence communale

L'objectif du consortium : impulser, coordonner et mutualiser les actions des différentes parties prenantes du développement touristique du territoire, pour contribuer à :

- Développer des infrastructures touristiques
- Organiser et promouvoir le territoire et son offre touristique

#### **7 - Les événements dédiés à l'information des chefs d'entreprises, à la vie économique du territoire et à la constitution de réseaux de dirigeants.**

- Les Matinales de Nîmes Métropole
- Le soutien à des manifestations, réunions de clusters et des pôles de compétitivité et congrès co-organisées ou accueillis par Nîmes Métropole.
- L'animation des ZAE

## **B/ Les projets 2018**

### **1 - Le réseau d'ambassadeurs du territoire de Nîmes Métropole**

Nîmes Métropole est riche de ses femmes et de ses hommes qui jours après jours contribuent à construire un territoire toujours plus entreprenant, plus accueillant et plus solidaire.

Nîmes Métropole a traduit cette réalité dans le message « fiers de notre avenir », avenir partagé et à faire partager à toutes celles et ceux qui veulent s'installer, créer et entreprendre sur notre territoire.

L'action vise à mobiliser les femmes et les hommes de bonne volonté, qui souhaitent, aux côtés de Nîmes Métropole, se mobiliser pour le développement du territoire et contribuer à conforter sa notoriété, son attractivité et sa capacité à accueillir des talents. Et aussi, diffuser une culture économique, de l'innovation et de l'entrepreneuriat et animer le territoire et développer le flux de projets d'implantation

Action menée par Nîmes Métropole et OpeNîmes Métropole, elle a vocation à être partagée par le plus grand nombre : institutions, entreprises et particuliers.

### **2 - La marque OpeNîmes, le marketing territorial et la communication économique**

- La mission : Développer la compétitivité et l'attractivité du territoire
- Les objectifs : Accueillir de nouvelles entreprises et activités + Contribuer au Développement et à la pérennisation des acteurs économiques présents sur le territoire + Diffuser une culture économique de l'innovation et de l'entrepreneuriat
- Les impacts attendus : Accroissement de la richesse du territoire + Développement de l'emploi
- Les cibles : Des établissements mobiles : Entreprises, Créateurs d'entreprises, Laboratoires de recherche et Acteurs publics, investisseurs, commercialisateurs, prescripteurs, ...
- Les produits : 21 ZAE, une pépinière, le campus EERIE, Open Tourisme Lab, un FabLab, ...
- Les outils de Com : site internet et réseaux sociaux, ...
- Les outils de RP : Ambassadeurs, Matinales, accueil de manifestations, ...



# Développement durable



## **A/ Aménager le territoire**

**Le développement durable est imbriqué dans la stratégie d'aménagement du territoire de Nîmes Métropole : agir pour trouver le bon équilibre entre développement urbain et rural, tout en y intégrant les problématiques sociales, environnementales et économiques du territoire et de la population qui y vit.**

### **1 - Stratégie d'aménagement du territoire**

Déclinaison opérationnelle de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire », ses missions déclinent de la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse en matière d'organisation spatiale équilibrée du territoire développée par Nîmes Métropole.

Concrètement, ses missions comprennent :

- La conduite du Projet d'agglomération Nîmes Métropole 2030 lancée fin 2016 et dont la validation doit intervenir début 2018, et la coordination entre les documents cadres des autres politiques publiques de l'agglomération (Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Schémas directeur adduction eau potable et assainissement, déchets...)
- Le suivi technique des politiques urbaines des communes de l'agglomération (PLU, PPRI...),
- Une participation aux dossiers transversaux relevant de la planification (SCOT, Pays/Leader, pilotage du PAEC dont Natura 2000...),
- Un suivi de structures partenaires à l'agglomération Nîmes Métropole, notamment l'Agence d'urbanisme de la région Nîmoise et Alésienne,
- Le suivi du Pôle métropolitain, avec la participation aux actions conduites par le Réseau National des Pôles Métropolitains,
- Le développement d'une intervention foncière intercommunale au service des projets structurants et stratégiques de l'Agglomération,
- La mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser nécessaire à la réduction des impacts environnementaux et agricoles des projets d'aménagement et d'équipements.

### **2 - Parc urbain du Bois des Noyers**

Nîmes Métropole est propriétaire de parcelles non aménagées situées entre la zone d'activités Georges Besse et l'autoroute A9. En 2017, suite à une demande d'un comité de quartier pour y implanter dans cette zone du mobilier pour ce restaurer et des aménagements légers permettant d'encourager la balade à l'intérieur de la parcelle de bois, Nîmes Métropole a souhaité engager une réflexion plus large sur ce secteur d'environ 12 hectares. Une étude de faisabilité a donc été menée sur toute l'année 2017 avec un paysagiste (Après la pluie) et un prestataire spécialisé en design de services (La Bobine) pour développer une démarche innovante de concertation autour du projet. En s'inspirant des usages actuels mais aussi souhaités et après avoir travaillé lors d'atelier de co-construction avec un groupe d'usagers regroupant des salariés de la zone, des membres des comités de quartiers ou encore des habitants, un scénario d'aménagement préférentiel a été arrêté. Séquencé autour d'une zone boisée devant accueillir des activités de repos, de détente, de restauration, de balade ; d'une plaine événementielle pour l'accueil de concerts, activités de plein air, etc. et d'une parcelle vouée au développement d'une agriculture écologique de proximité, il a été décidé de lancer en 2018 des études de maîtrise d'œuvre pour détailler les éléments du projet. Le processus de concertation en direction des usagers sera maintenu et développé avec les usagers du site et de ses alentours.

### **3 - Une nouvelle stratégie foncière**

La mise en œuvre des compétences de plus en plus nombreuses de l'agglomération dans le domaine économique, de l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, l'environnement

ou pour les équipements liés aux transports, de l'eau et assainissement, la collecte et du traitement des déchets... nécessite un renforcement des actions foncières à court, moyen ou long terme.

Pour cela, la Direction « Aménagement et Développement Durables » a défini une stratégie foncière globale pour Nîmes Métropole, en s'appuyant sur son projet de territoire NM 2030 qui permet de hiérarchiser les fonciers d'intérêt selon les superficies et les potentiels d'aménagement, de disposer de foncier adéquat et ainsi de minimiser les consommations foncières.

Depuis octobre 2017, un groupe foncier réunit l'ensemble des Directions autour du Directeur Général des Services afin d'assurer :

- suivi de l'évolution des projets et des besoins
- veille foncière
- étude de préféabilité amont
- prospection et acquisition foncières sur certains projets
- prospection et acquisition foncière dans le cadre de la compensation environnementale
- gestion des droits de préemption urbains.

Les objectifs pour l'année 2018 sont de développer ces actions et de constituer un guichet unique en faveur de l'ensemble des actions foncières de l'agglomération.

#### **4 - Des analyses territoriales renforcées**

Nîmes Métropole s'est doté fin 2017 d'un nouveau pôle d'information géographique au sein de sa direction « Aménagement et Développement Durables » afin d'améliorer et d'accentuer l'analyse spatiale lors des études sur les projets à venir. Ce pôle doit :

- Contribuer à une meilleure prise en compte de la biodiversité en amont des projets
- Aider à un développement urbain plus ciblé, en analysant les secteurs fonciers de développement et en disposant depuis fin 2017 d'un marché public qui va permettre de numériser les PLU aux dernières normes en vigueur.

#### **5 - Qualité de l'air : une nouvelle dynamique avec le Plan de protection de l'atmosphère**

Nîmes Métropole a poursuivi en 2017 son partenariat avec l'association Atmo Occitanie, observatoire régional indépendant qui assure une surveillance de la qualité de l'air sur le territoire régional et met en place des outils permettant de sensibiliser entreprises, décideurs et grands publics à cet enjeu majeur.

Le Plan de prévention de l'atmosphère (pilote par le Préfet), qui couvre le périmètre du Scot Sud Gard et adopté en juin 2016, a vu ses premières actions enclenchées. Cet outil réglementaire va permettre d'assurer une démarche multipartenaires autour de l'enjeu majeur de qualité de l'air. Des actions diverses sur les transports, déchets, chauffage, aménagement, sensibilisation sont mises en place avec un suivi annuel. Nîmes Métropole anime le volet transport de cet outil.

### **B/ Tourisme vert : paysages et randonnée**

**La protection d'un espace naturel ou d'une espèce passe par la connaissance. La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole a donc souhaité s'engager dans la sensibilisation du grand public, des élus et acteurs locaux.**

L'agglomération s'est dans un premier temps attachée à présenter les unités paysagères qui la compose au travers d'un atlas des paysages et de chartes paysagères.

De plus, Nîmes Métropole assure le suivi, l'entretien et la valorisation de plus de 450 km d'itinéraires multi-activités sous le label "Gard Pleine Nature", à travers 4 cartoguides, identifiant chacun une unité paysagère.

Ces cartoguides sont diffusés dans les Offices de tourisme ainsi que dans les librairies et magasins de proximité.

Ces chemins balisés sont également le point de départ pour de nombreuses balades encadrées par des animateurs et portant sur des thématiques environnementales. Conférences et ateliers sont proposés entre les mois de mars et novembre dans différentes communes. La découverte du Loup gris, la fabrication de nichoirs ou bien encore la connaissance des salades sauvages sont autant de thèmes qui ont été abordés en 2017. Au total, 17 animations ont été proposées sur 14 communes de l'agglomération. Le succès de ces sorties est croissant, avec 660 participants en 2017.

En 2017 toujours, Nîmes Métropole a développé une application de randonnée mobile appelée « Nîmes Agglo Rando ». Cette application vise, outre le guidage des utilisateurs, à valoriser le patrimoine bâti, naturels et immatériels (contes et légendes) des communes de l'agglomération par l'intermédiaire de Points d'intérêts. Textes, photos, vidéos et enregistrements sonores peuvent alors être utilisés pour présenter une espèce, une anecdote sur le village ou bien encore un élément bâti. L'application mobile dispose d'une subvention du fonds européen LEADER et sera disponible en téléchargement sur Googleplay et Applestore au printemps 2018.



Le volet social est également fortement présent autour de la valorisation des itinéraires de randonnée. L'entretien des chemins est confié à un chantier d'insertion dans le cadre d'un marché. Une équipe de 8 personnes est ainsi mobilisée à l'année sur les itinéraires de randonnée de l'agglomération. Chacun et chacune bénéficie d'un suivi adapté et personnalisé afin d'assurer sa réinsertion dans le monde du travail au terme de son contrat d'insertion.

Pour l'année 2018, Nîmes Métropole se fixe pour objectif de :

- Poursuivre le travail de partage de la connaissance par l'intermédiaire d'un programme d'animation.
- Promouvoir ses animations au travers de programmes nationaux, régionaux et départementaux (Escapades nature, Fête de la Nature..)
- Assurer le suivi du mobilier signalétique de Lens Gardonnenque afin qu'il soit conforme aux exigences du label Gard Pleine Nature.
- Mettre en téléchargement gratuit via applestore et googleplay l'application de randonnée mobile « Nîmes Agglo Rando ».

## **C/ Notre biodiversité : cadre de vie et de développement**

**Situé au cœur de l'arc méditerranéen, le territoire de Nîmes Métropole est considéré au niveau international comme un hotspot pour la biodiversité. Cette particularité confère à notre territoire une richesse mais aussi des obligations.**

### **1 - La gestion et préservation des espaces agricoles des Costières**

Depuis 2012, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole est la structure animatrice du site Natura 2000 Costière nîmoise. Ce site, divisé en 6 îlots, s'étend sur plus de 13 470 ha sur le secteur des Costières et concerne 27 communes. Les habitats utilisés par les espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site sont des habitats ouverts. Ils sont gérés principalement par l'agriculture, orientée vers diverses productions (grandes cultures, viticulture, arboriculture, maraîchage). Ces diverses cultures, associées aux friches et

jachères, et la variété du parcellaire confèrent au paysage un caractère en mosaïque très favorable à ces oiseaux. Le lien entre agriculture et biodiversité est, peut être ici et plus qu'ailleurs, une réalité. En qualité de structure animatrice du site Natura 2000 Costière nîmoise, Nîmes Métropole a pour mission d'assurer prioritairement la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets et programmes et d'améliorer la connaissance par le biais d'études et d'inventaires.



En 2017, ce sont ainsi 700 heures d'un agent qui ont été dédiées à cette animation. Outre le suivi des plans, programmes et projets, l'agent a également permis la réalisation d'une étude en collaboration avec le CEFE CNRS de Montpellier portant sur le « Suivi de la nidification de l'Œdicnème criard en parcelles viticoles sur le territoire de la Zone de Protection Spéciale de Costière Nîmoise.

Parallèlement à cette mission, Nîmes Métropole a pris en charge, depuis 2015, le rôle de coordinateur du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Garrigue costière Vistrenque ». Ce dispositif visait à assurer la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatique sur un territoire prédéfini et regroupant des acteurs travaillant sur les thématiques de l'eau et de la biodiversité.

En 2017 cette coordination a permis d'assurer la contractualisation de mesures « eau » en faveur de la réduction de l'utilisation des intrants notamment.

En 2018, Nîmes Métropole va poursuivre sa mission d'animation pour le site Natura 2000 et les mesures eau.

## **2 - Prise en compte de la biodiversité dans la planification territoriale**

Nîmes Métropole est force de proposition dans le cadre de l'élaboration du SCOT Sud Gard et des autres documents de planification de son territoire. Elle s'attache en particulier à ce que les documents de planification transcrivent de manière opérationnelle les éléments du schéma régional de cohérence écologique du Languedoc-Roussillon, approuvé en fin d'année 2016. Les objectifs sont de permettre une mise en œuvre factuelle des trames vertes et bleues et de faire appliquer la séquence éviter, réduire, compenser.

## **3 - Accompagnement environnemental des projets d'aménagement**

Depuis 2016, Nîmes Métropole met à disposition des parcelles sur son patrimoine du domaine de Vallongue pour l'accueil de mesures compensatoires destinées au développement du Rollier d'Europe. L'année 2017 a permis de finaliser l'inventaire écologique de ce secteur et d'identifier les enjeux naturalistes associés. Une coupe et la plantation d'arbres a aussi été effectuée le long du ruisseau afin de favoriser le développement d'une ripisylve diversifiée favorable à l'installation du Rollier d'Europe. Pour 2018, il est prévu d'ouvrir la garrigue par girobroyage sur une partie des coteaux afin de permettre au berger de faire pâturer son troupeau suite à la validation d'un plan de gestion. Cette mesure sera complétée par la création d'un parc de nuit pour permettre au troupeau de stationner plus longtemps sur un secteur situé plus au nord et nécessitant une pression de pâturage plus élevée. Cette action sera accompagnée par la mise en œuvre de plusieurs nichoirs pour permettre l'installation durable du Rollier d'Europe à proximité des parcelles compensatoires.

Un travail avait été engagé sur les années précédentes avec la Chambre d'Agriculture du Gard pour la recherche de parcelles pouvant accueillir des mesures compensatoires environnementales, liées aux espèces protégées impactées par les projets d'aménagement de l'agglomération. Deux projets d'aménagement ont bénéficié de ce travail qui a été repris et complété en 2017 par la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard. Il permet d'assurer la mise en œuvre, le suivi technique et écologique des mesures compensatoires pour deux espèces cibles, l'Outarde Canepetière et le Léopard Ocellé.

Un outil prédictif élaboré avec l'Agence d'Urbanisme a pu être développé concernant l'Outarde Canepetière et doit être finalisé en 2018. Ces éléments seront versés au projet de territoire Nîmes Métropole 2030 afin d'accompagner les élus dans la planification du territoire et éviter au maximum les zones à enjeux.

Sur les sujets naturalistes, un accompagnement transversal des services de Nîmes Métropole par la Direction de l'Aménagement et du Développement Durables, l'amplification des besoins permet de constater une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques d'aménagement de l'Agglomération. L'accompagnement de 5 Directions a concerné 19 projets distincts en 2017, contre 14 en 2016. Pour l'année 2018, l'accompagnement sera poursuivi et la création d'un référentiel permettra de mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement.

## **D/ Animer le développement durable de l'agglomération**

### **1 - #DéDé : déclencheur de projets innovants**

Grâce au dispositif d'appel à projets #DéDé, 80 projets innovants concourant au développement durable ont été soutenus en 7 ans. Avec un budget annuel de 100 000 €, il permet à Nîmes Métropole d'identifier les projets émergents et de donner un coup de pouce aux porteurs de projets afin de maintenir une dynamique locale de développement durable.

Il s'adresse à l'ensemble des acteurs sociaux-économiques du territoire : entreprises, associations, partenaires publics ou privés implantés ou ayant une activité sur le territoire de l'agglomération. Il s'adresse aussi aux porteurs de projet de création d'entreprise, d'association (ou tout autre forme juridique de structure) et souhaitant s'implanter sur le territoire de l'agglomération.

Les 58 candidatures reçues en 2017 ont été analysées par un jury qui a choisi d'en auditionner quelques-uns et retenu 10 lauréats qui ont reçu des dotations allant de 3 000 € à 18 000 € (2 institutions, 4 associations, 4 entreprises). Un prix spécial du jury a été accordé au projet Mantis du Groupe Perret sans dotation financière (fabrication ingénieuse de tuiles en roseaux). L'association Eco-Vélo à l'origine d'un nouveau service de recyclage de vélo remis gratuitement à des personnes ne pouvant en acquérir a reçu le prix « Coup de cœur » du jury. Le CHU de Nîmes, mettra en place des dispositifs de préservation de la biodiversité sur ses espaces verts (nichoirs, ruches, etc.). L'IUT de Nîmes poursuivra son projet d'accès à la mer pour tous avec la création d'un prototype d'ascenseur à eau. La dynamique association Luluzed accompagnera pendant un an des familles dans un défi « zéro déchets ». La Scop Tact environnement mettra en place un nouveau dispositif de récolte/réemploi/recyclage d'encombrants en pieds d'immeuble. Les ateliers de Nîmes vont pouvoir développer la fabrication locale d'une toile de jean de qualité avec l'acquisition d'un métier à tisser manuel. L'entreprise EtrangeOrdinaire, avec la création d'une application mobile, va poursuivre le beau projet de réservoir à souvenirs embarqué (recueil de paroles d'anciens). Le FD Civam en partenariat avec le CFA de la CCI de Marguerittes mettront en place un atelier de transformation collectif de fruits et légumes. Enfin, l'association VisàVilles proposera des parcours audio en réalité augmentée pour découvrir autrement le patrimoine urbain, littéraire et paysager.

En 2018, cette dynamique de développement durable se poursuivra avec un nouvel appel à projets et un budget de 100 000 euros en investissement.

### **2 - L'Aggloforum**

Le dispositif de concertation de Nîmes Métropole « Agglo Forum » poursuit son activité. C'est plus de 20 concertations qui ont été mis en avant via la plateforme participative <http://www.aggloforum.nimes-metropole.fr/> depuis son ouverture en 2016.

Une deuxième « promo » du panel citoyen a pu apporter aux élus et techniciens de Nîmes Métropole leur regard essentiel de citoyen sur deux projets majeurs de planification de l'agglomération : le projet de territoire « Nîmes Métropole 2030 » et le Plan de déplacements urbains. Un nouveau panel sera mis en place au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Le panel d'acteurs rassemblant 88 organismes d'horizon très divers (social, économique, culturel, scientifique, associatif, etc.) a lui aussi été sollicité pour l'élaboration des documents de planification. Il émettra un avis officiel sur le projet final de Nîmes Métropole 2030 au 1<sup>er</sup> semestre 2018. Il contribue à apporter à Nîmes Métropole le regard des acteurs qui font vivre le territoire ; un regard à la fois d'experts chacun dans leur domaine d'activité mais aussi d'usagers du territoire.

Comme en 2016, une session plénière a été organisée pour réunir associations, comités de quartiers et panels autour du projet fédérateur « Nîmes Métropole 2030 ». Cette réunion est l'occasion chaque année pour les acteurs du territoire d'échanger avec les élus de Nîmes Métropole sur de nombreux sujets : gestion des déchets, eau, transports, aménagement, etc.

### **3 - Une deuxième édition de la Fête des Jardins Collectifs**

Le samedi 20 mai s'est déroulée la deuxième édition de la Fête des Jardins Collectifs dans le cadre, comme l'année précédente, de la Fête de la Nature.

Cette année la manifestation a eu lieu au sein d'un seul jardin, « le jardin partagé de Gérard » à Caveirac, animé par l'Association Abeille et Biodiversité.

Les nombreuses activités offertes ont permis aux visiteurs d'explorer le thème de la Fête de la nature : les supers pouvoirs de la nature.

Ont ainsi été proposés des ateliers pratiques, des ateliers de découvertes scientifiques, une conférence, un spectacle de fables, un ludo-conte et un atelier-concours créatif destiné au jeune public où 5 enfants ont vu leurs œuvres récompensées.

Tous les types de public ont ainsi pu être touchés : adulte, enfants, jardiniers experts ou novices.

Une place importante a aussi été laissée à l'aspect convivial de la manifestation au travers la dégustation de délicieux repas bio et végétariens, d'un salon de thé à prix libre mis à disposition des visiteurs et d'un concert de clôture.

Une très belle journée qui aura été l'occasion de découvrir les supers pouvoirs de la nature et l'intérêt de préserver la biodiversité, prendre le temps de se découvrir et d'en apprendre un peu plus sur la diversité qui nous entoure.

### **III. Direction politiques contractuelles et recherche de financement**

cliquez pour saisir le texte



## **A/ Les actions 2017**

### **1 - Les temps forts**

#### **Rencontre transnationale – Projet ERASMUS + « Développement durable: innovations pédagogiques et nouvelles compétences"»**

Description de l'action : Dans le domaine du développement durable, le Département de BACS-KISKUN et Nîmes Métropole souhaitent collaborer, pour dans un premier temps recenser les innovations pédagogiques liées aux évolutions technologiques des métiers dans leurs régions respectives, évaluer les synergies en matière d'enseignement, de recherche et de développement économique, afin de partager les pratiques et méthodologies des deux territoires dans ces domaines. Dans ce cadre plusieurs partenaires sont associés à ce projet, des établissements scolaires secondaires, ainsi que des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des entreprises privées.

Du 23 au 25 mars 2017, une délégation hongroise a été présente à Nîmes lors d'une rencontre transnationale.

Objectifs de l'action : L'objectif principal étant que tous les partenaires se rencontrent de manière à pouvoir mieux échanger et travailler et ainsi :

- Définir les enjeux du projet
- Etablir un inventaire des pratiques de chacun des partenaires dans le cadre du développement durable
- Définir un calendrier des activités et actions à venir

Programme + photo : La rencontre a permis des temps de travail et de visite du territoire, notamment les entreprises partenaires telles que BRL Groupe et la SAUR et également la participation à la conférence les 60 ans du Traité de Rome organisée par la Maison de l'Europe à Nîmes Métropole.

### **2 - Initiatives et actions en matière de développement durable**

#### **Mise en œuvre (continuité) de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) de Nîmes Métropole**

L'ATI et la Gouvernance de NM.

4 dossiers ont été programmés :

1. Rénovation thermique de 2 bâtiments « Résidence COROT » (124 logements).

Maître d'ouvrage : OPH Habitat du Gard

Montant FEDER accordé : 302 000.00 €

2. Extension Nord de la ligne BHNS T1 : Transport Collectif en Site Propre axe Nord-Sud.

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

Montant FEDER accordé : 700 000.00 €

3. Renforcement de l'accès aux pratiques sportives sur les quartiers prioritaires : Réhabilitation du gymnase Jean Moulin.

Maître d'ouvrage : Commune de Nîmes.

Montant FEDER accordé : 35 267.33 €

4. Réhabilitation du Gymnase Georges CHOULEUR :

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Gilles.

Montant FEDER accordé : 170 000.00 €

**Au total, sur l'année 2017, 1 207 267.33 € de fonds FEDER ont été accordés par la Région Occitanie Midi Pyrénées (Autorité de gestion).**

**En sus de la gestion administrative de l'ATI, Nîmes Métropole s'inscrit dans l'animation du partenariat, l'accompagnement des porteurs de projets, l'approfondissement et le suivi de la politique de cohésion UE et la représentation dans le réseau Europe Urbain national et régional.**

## **a. Développement du territoire :**

### **FAB LAB de Nîmes :**

#### **Description de l'action :**

Le FabLab du site EERIE, implanté au cœur d'une zone d'activités dédiée à l'innovation technologique, a pour vocation à proposer aux acteurs de l'écosystème d'innovation local - entreprises, créateurs, institutions d'enseignement et de recherche - un lieu de créativité, de partage d'expériences et d'émergence de projets communs. Au-delà de la mise à disposition du matériel technique, l'activité du FabLab est avant tout conçue autour d'un important programme de promotion de la structure auprès de nouveaux usagers potentiels, d'animation scientifique et d'organisation d'évènements et de rencontres autour des questions d'innovation, de design et de numérique. La gestion et l'animation du FabLab seront confiées aux usagers eux-mêmes, organisés en association. Il est envisagé de créer deux postes salariés pour assurer ces missions.

#### **Objectifs de l'action :**

- un lieu de créativité et de partage d'expérience, via la mise à disposition d'équipements à commande numérique et d'espaces de travail collaboratifs.
- outil de promotion de l'innovation et de diffusion de la culture scientifique et technique, au service de la politique plus générale de développement économique portée par Nîmes Métropole.
- outil permettant de créer des synergies et de contribuer à une dynamique globale de développement et d'attractivité du territoire.

#### **Budget :**

Coût global : 416 500,00 € HT

Subvention accordée :

Région : 190 150,00 € (taux de financement 45,65 %)

## **b. Transition énergétique :**

### **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) :**

#### **Description de l'action :**

C'est un véritable projet de territoire qui a été présenté au ministère de l'écologie dans le cadre de l'appel à projets TEPCV, associant Nîmes Métropole à la commune de Saint-Gilles et à l'AFPA.

Au total ce sont 7 actions qui ont été financées par le ministère, dont 5 portées par Nîmes Métropole : installation d'une toiture photovoltaïque sur l'EERIE, installation d'une moquette solaire + pompe à chaleur sur la piscine NEMAUSA, achat de bornes électriques pour le site de l'EERIE, achat de bornes et véhicules électriques pour les agents de Nîmes Métropole et achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour mise à disposition du public.

S'y ajoute le projet porté par Saint-Gilles pour l'achat d'un véhicule de service électrique et celui porté par l'AFPA qui consiste en un plan de formation pour l'installation et la maintenance des véhicules électriques.

**Objectifs de l'action :** Ces actions sont réparties sur 2 orientations majeures pour le territoire :

- Produire de l'énergie renouvelable en autoconsommation pour une indépendance énergétique
- Faire de la mobilité électrique un atout pour le territoire

**Budget :**

Coût global : 564 167,00 € HT

Subvention accordée :

Etat : 200 000 € (taux de financement 35,45 %)

**L'extension de l'Hôtel Communautaire :****Description de l'action :**

La construction du Colisée 3 se veut exemplaire en matière d'efficacité énergétique. C'est ainsi que cette opération a pu bénéficier du soutien de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) 2017 sur le volet « efficacité énergétique » du projet.

**Budget :**

Coût : 2 501 400,00 € HT

Subvention accordée :

Etat : 564 066,00 € (taux de financement 22,55 %)

## **B/ Perspectives 2018**

### **1 - Magna Porta**

Dans le cadre de la création de la nouvelle gare TGV, plusieurs projets d'envergure vont émerger. Parmi lesquels figure la création d'une « ARENA ». Cet équipement serait composé de deux salles dont l'une destinée aux arts martiaux avec le plus grand dojo de la région et l'autre sera destinée aux sports collectifs féminins.

Le Centre National Du Sports (CNDS), la Région, le Département ainsi que les Ligues et Fédérations sportives concernées seront sollicités.



Les autres projets qui visent la création d'équipements de pointe à vocation technologique, les équipements agricoles et agritouristiques génèreront au cas par cas une étude des opportunités de financements au regard des politiques contractuelles en cours.

### **2 - Le projet ERASMUS + : « Développement durable : Innovations pédagogiques et nouvelles compétences » Partenariat stratégique Nîmes – Hongrie**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet ERASMUS +, pour lequel Nîmes Métropole est coordinateur il s'agira en 2018 de concrétiser ce travail partenarial avec les acteurs hongrois et français. Cette initiative doit faire état le 31 décembre 2018 de ses résultats. Sont prévus deux rencontres transnationales en Hongrie et à Nîmes, l'écriture d'un guide de bonnes pratiques et des visites d'études.

### **3 - GEMAPI :**

En application de la Loi NOTRe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Nîmes Métropole a pris la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

A ce titre, elle prendra en charge une partie importante des travaux du PAPI 2 (axes VI et VII) jusqu'alors gérés par la commune de Nîmes. Dans ce cadre, elle bénéficiera des financements afférents de la part de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau.

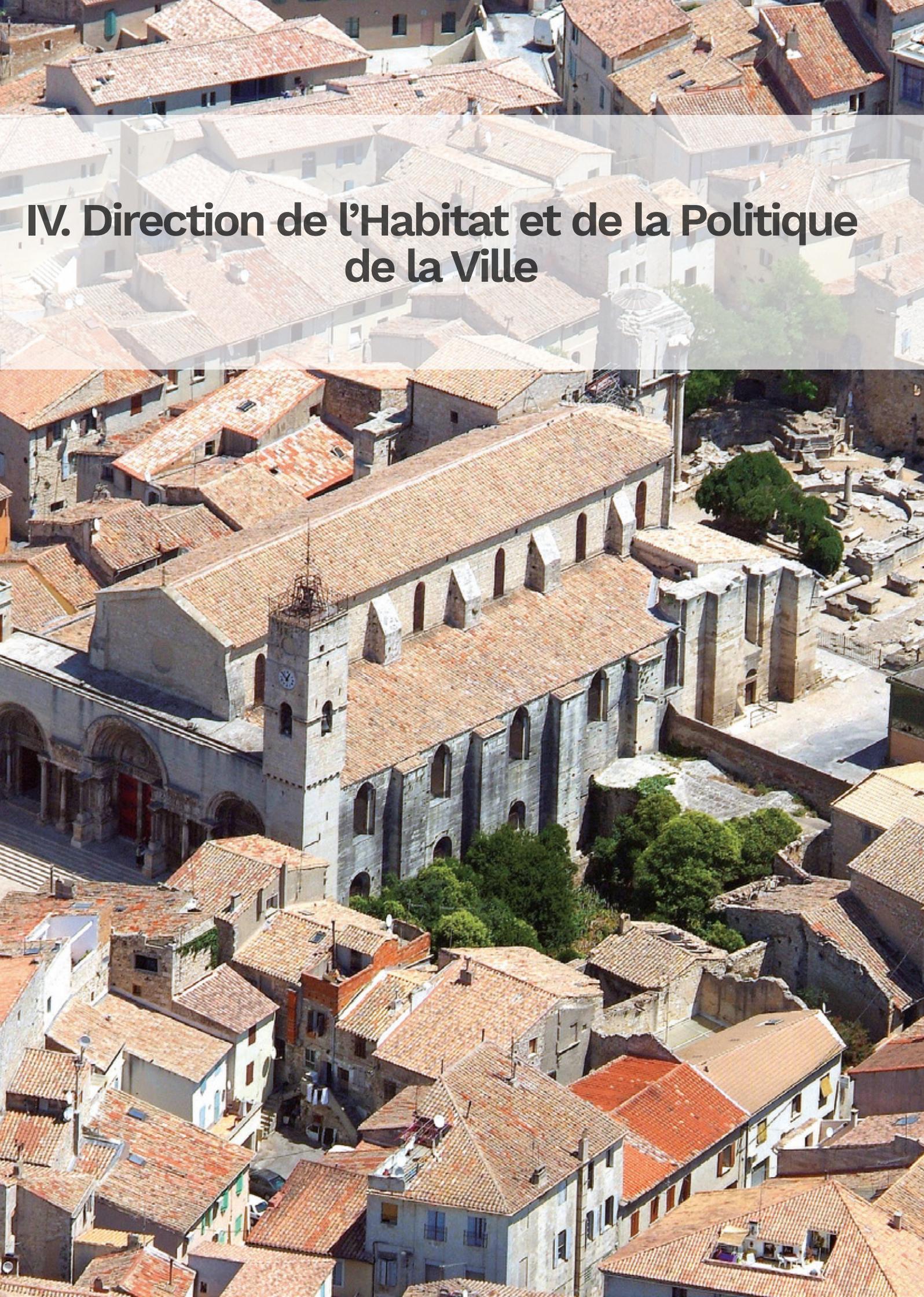
#### **4 - Communication UE – Joli Mois de l'Europe :**

Action d'information et de publicité sur les opérations à la charge des bénéficiaires au titre des programmes faisant l'objet d'un cofinancement dans le cadre des Fonds structurels européens.

Les actions d'information obligatoires visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union européenne en matière de projets européens.

Dans le cadre de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI), Nîmes Métropole est Organisme Intermédiaire lié par une convention avec la Région Occitanie, et bénéficie alors de financements européens pour la mise en œuvre des projets répondant à la stratégie de cet ATI.

De manière générale, certains projets dont le porteur est Nîmes Métropole sont cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE et FEADER). C'est à l'occasion du Joli Mois de l'Europe (Mois de mai), qu'une action en direction du grand public sera menée par Nîmes Métropole.

An aerial photograph of a historic town, likely in the Mediterranean region. The town is characterized by its dense, terracotta-roofed buildings. A prominent feature is a large, long church with a red-tiled roof and a tall, square bell tower. To the right of the church, there are ruins of ancient stone structures, including walls and columns. The overall scene is a mix of traditional architecture and archaeological remains.

## **IV. Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville**

# A/ Habitat

## 1 - Animation des aides financières Parc-Public et Parc Privé

L'année 2017 constitue une année record en matière de dossiers déposés. Ainsi, 225 logements ont obtenu une subvention au titre de la délégation de compétence des aides de l'Anah.

Parmi ces 225 logements, 138 ont fait l'objet d'une subvention liée à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

La lutte contre la précarité énergétique demeure donc une priorité nationale, mais aussi de Nîmes Métropole, avec des aides à destinations des propriétaires occupants et bailleurs s'engageant dans des travaux d'économie d'énergie.

Nîmes Métropole a poursuivi le pilotage du **PIG Habiter Mieux**, en l'adaptant aux nouvelles règles de l'Anah, et va reconduire ce programme pour la période 2018-2021 en signant une nouvelle convention avec l'Anah.

Ce renouvellement de la convention de PIG s'accompagnera du lancement d'un nouveau marché dont l'engagement financier restera tout aussi important que le précédent.

Le marché de la construction de logements commence à sortir de la situation de crise antérieure et cela a une incidence certaine sur le segment des constructions ou des réhabilitations de logements sociaux.

On observe une amélioration des programmations et mises en service des logements sociaux avec un accroissement de la production de PLUS/PLAI/PLS/PSLA sur l'année 2017, puisque 555 logements ont fait l'objet d'un agrément.

A la clôture de l'exercice 2017, le taux de réalisation des objectifs (inscrits dans l'avenant de gestion annuel à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre) est de 64 % de l'objectif initial, soit en nette progression par rapport à ceux des années 2015 et 2016.

Pour autant c'est le taux de réalisation de production de logements sociaux en regard des objectifs du PLH qu'il convient de prendre en compte et non celui fixé par l'avenant de gestion qui donne simplement la tonalité des crédits disponibles attribués par l'Etat. Ainsi en regard des objectifs du PLH, l'année 2017 **est satisfaisante avec un taux de réalisation de 88%**.

## 2 - Les actions menées en 2017 sur l'habitat privé ancien

Plusieurs dispositifs coexistent sur le territoire de Nîmes Métropole :

### **Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole**

- OPAH RU Centre Ancien de Saint Gilles - PNRQAD : septembre 2012-2017
- PIG Labellisé « Habiter Mieux » : 2014-2017 (démarrage septembre 2014)

### **Les dispositifs dédiés aux copropriétés dégradées**

- Observatoire local des copropriétés : 2014-2017
- POPAC : 2015-2018 (fin du dispositif en février 2018)

Au 31 décembre 2017, les crédits délégués de l'Anah ont été consommés à hauteur de 1 570 366 € et 306 889 € pour les crédits FART. Cela concerne la réhabilitation de 225 logements, dont :

### **203 logements de propriétaires occupants, soit :**

- 7 logements indignes ou très dégradés
- 61 logements pour des travaux d'autonomie
- 135 logements pour des travaux d'économie d'énergie

### **22 logements de propriétaires bailleurs, soit :**

- 19 logements indignes ou très dégradés
- 3 logements pour des travaux d'économie d'énergie

Ces logements locatifs se répartissent en 21 logements en conventionnement social et 1 logement en loyer intermédiaire.

Nîmes Métropole a également attribué des aides en fonds propres pour ces dossiers de propriétaires occupants et bailleurs, lesquelles représentent un montant global de 393 390 €.

### **3 - La programmation HLM (parc public) 2017 de Nîmes Métropole**

Les logements financés au titre de l'année 2017 sont au nombre de 555, répartis ainsi :

- 112 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)
- 200 logements PLUS (prêt locatif à usage social)
- 238 logements PLS (prêt locatif social), dont 173 PLS spécifiques personnes âgées
- 5 PSLA (prêt social location-accession) relatifs à l'accession sociale à la propriété.

L'enveloppe financière de crédits délégués de l'Etat consommée s'élève à 832 800 €. Les fonds propres de Nîmes Métropole ont été mobilisés à hauteur de 600 938 €.

A la clôture de l'exercice 2017, le taux de réalisation des objectifs inscrits dans l'avenant à la convention au titre de cette année est de 64 % de l'objectif initial.

### **4 - L'accession sociale à la propriété**

Afin de fluidifier les parcours résidentiels, Nîmes Métropole poursuit son soutien aux projets de primo-accession à la propriété.

L'année 2017 a ainsi vu 91 ménages bénéficier de l'aide financière de Nîmes Métropole, pour un montant total de 360 013,92 € (avec reliquat 2016) ou 351 013,92 € (sans reliquat 2016). Parmi ces ménages, 5 ont également profité de la bonification permettant l'octroi d'un prêt à taux zéro auprès du Crédit Foncier de France (seul organisme bancaire partenaire de Nîmes Métropole à ce jour).

Les projets ont concerné au total les 18 communes suivantes : Bernis, Bezouze, Bouillargues, Clarensac, Domessargues, Fons, Garons, Générac, La Calmette, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Poulx, Redessan, Saint-Chaptes, Saint-Géniès-de-Malgoirès et Saint-Gilles.

L'achat dans l'ancien représente 76 projets, impliquant donc généralement des travaux afin d'améliorer la performance énergétique du logement. Les 15 autres projets financés concernent un achat dans le neuf.

Enfin, ce soutien à l'accession à la propriété aura permis **la libération de 24 logements** du parc social de Nîmes Métropole.

## **B/ Animation de la gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux**

### **1 - Mise en œuvre de la réforme des attributions**

Après l'approbation du PLH 2013-2018, la loi ALUR du 24 mars 2014 et la loi pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ont placé les intercommunalités en position de chef de file de la politique locale d'attribution de logements sociaux. Ces dernières ont en charge la constitution d'une Conférence

Intercommunale du Logement (CIL), l'élaboration d'une Convention d'Equilibre Territorial, d'un Accord Collectif Intercommunal et d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD).

Par délibération du 28 septembre 2015, Nîmes Métropole décide de mettre en place une CIL et d'élaborer un PPGD. En juin 2016, un chargé de mission logement est recruté pour mettre en œuvre cette instance et l'ensemble des documents de cadrage.

Parallèlement, le 27 janvier 2017, la loi Egalité et Citoyenneté fusionne la Convention d'Equilibre Territorial et l'Accord Collectif Intercommunal en un seul document, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). Après les attentats de 2015 et pour lutter contre la «communautarisation» de certains quartiers, elle prévoit également de consacrer 25% des attributions hors quartiers politique de la ville (QPV) aux ménages relevant du 1<sup>er</sup> quartile de ressources (6 175€ sur Nîmes Métropole) et aux ménages à reloger dans le cadre du NPNRU. Elle prévoit aussi, pour généraliser le respect du relogement des ménages reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO), de définir un objectif d'au moins 25% des attributions aux ménages prioritaires pour tous les réservataires (collectivités territoriales, État, Action Logement, bailleurs).



## **a. Objectifs de la réforme des attributions de logement sociaux**

- Harmoniser les pratiques actuelles sur le territoire, en lien avec les communes, les bailleurs sociaux, les réservataires de logements et les associations,
- Fixer des orientations et des objectifs dans le cadre des Conférences Intercommunales du Logement,
- Développer pour les élus une connaissance objectivée sur la réalité de l'occupation sociale des territoires afin d'opérer des rééquilibrages sociaux et spatiaux au bénéfice du développement et de l'attractivité de leur territoire,
- Faire le lien avec la politique de l'offre de logement.

Au cours du premier semestre 2017, une mission d'accompagnement permet à Nîmes Métropole de tenir sa première Conférence Intercommunale du Logement le 3 octobre 2017 et de rédiger une première version du PPGD et un document cadre sur les orientations de la CIL (le 3 mai 2017, un arrêté préfectoral avait fixé la composition de la CIL).

Préalablement à la tenue de la CIL, plusieurs moments d'échanges avec les élus et les acteurs locaux du logement social nous ont permis de partager les enjeux sur ce sujet :

- Présentation d'un diagnostic du logement social sur le territoire intercommunal lors des « Rendez-vous de l'Habitat » de Nîmes Métropole (fonctionnement du parc public, gestion des demandes et des attributions) ;
- Tenue d'un séminaire des élus portant sur le fonctionnement global du logement social (historique, contexte juridique, fonctionnement de la demande et des attributions) ;



- Tenue d'ateliers partenariaux réunissant l'État, le département, les bailleurs sociaux, Action Logement et l'ADIL 30, afin de rédiger les projets de PPGD et de document cadre.

Lors de la CIL, le projet de document cadre a été présenté et faisait notamment apparaître dans les grandes orientations envisagées :

- Le rééquilibrage de l'occupation du parc social par les attributions de logements à l'échelle intercommunale, en prévoyant la mise en place d'un dispositif partenarial de relogement spécifique aux opérations de renouvellement urbain (Commission Technique de Relogement, charte de relogement) ;
- Le rééquilibrage par une politique intercommunale de création d'une offre nouvelle en logements sociaux pour :
  - Répondre à la demande sur l'ensemble du territoire,
  - Produire du logement social dans les secteurs peu pourvus,
  - Diversifier l'offre à l'échelle intercommunale et au sein des quartiers les plus fragilisés et actuellement peu attractifs.

## b. Les principaux objectifs

Lutter contre les phénomènes d'aggravation de la paupérisation et de ségrégation urbaine au sein des quartiers déjà fragilisés et favoriser le rééquilibrage de l'offre locative sociale et des attributions à l'échelle intercommunale.

## c. Calendrier prévisionnel

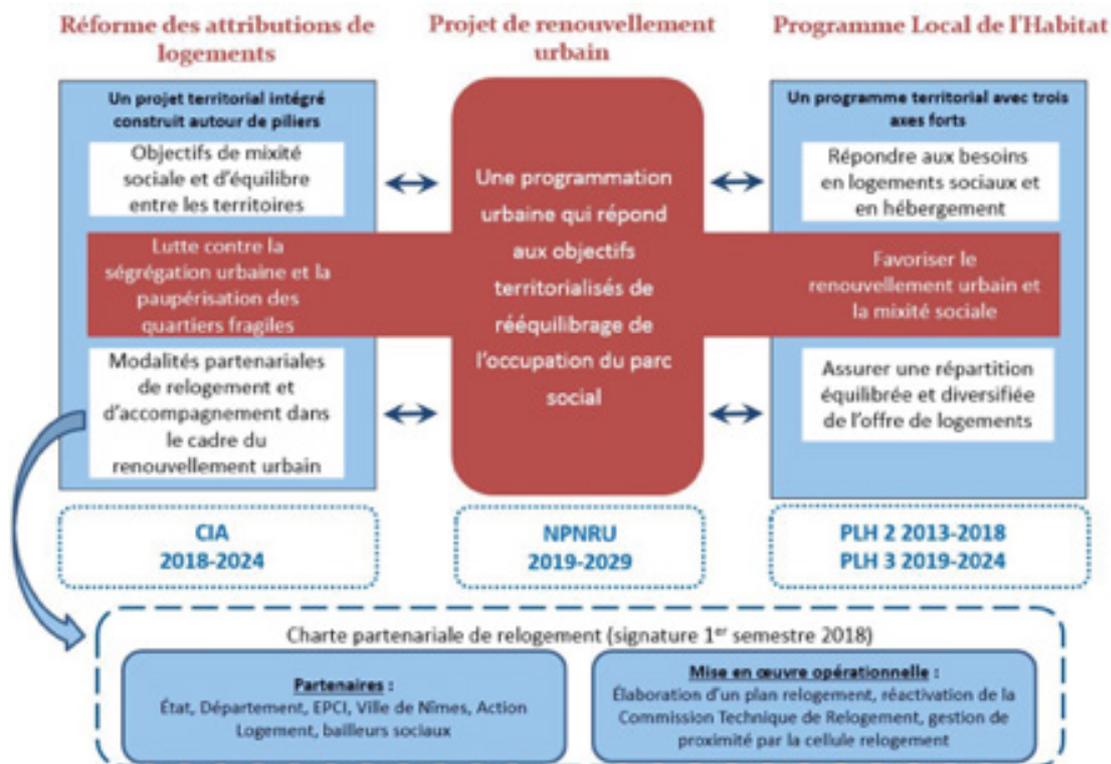
- Finaliser les documents de cadrage : Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD) et document cadre pour une présentation en CIL au 1<sup>er</sup> semestre 2018 ;
- Rédiger la convention intercommunale d'attribution (CIA), afin d'objectiver les orientations du document cadre en matière de stratégie de peuplement : présentation en CIL au 2<sup>nd</sup> semestre 2018.

## 2 - Rédaction d'une charte partenariale de relogement (NPNRU)

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, aux lois ALUR et Égalité et Citoyenneté et au règlement général de l'ANRU, les stratégies de reconstitution de l'offre en logements sociaux et de relogement des ménages concernés par les démolitions et/ou la requalification ou recyclage du parc privé doivent être définies de manière partenariale.

Aussi, la mise en œuvre de la démarche de renouvellement urbain sur le territoire de Nîmes Métropole s'inscrit dans la temporalité de plusieurs documents cadres :

- La révision du troisième PLH (2019-2024) qui prend une dimension plus opérationnelle, avec notamment l'intégration des volets « renouvellement urbain » et « stratégie foncière » qui disposeront d'une plus grande lisibilité et d'un ancrage plus fin sur le territoire. Parallèlement, le volet « programmation » s'affinera avec des objectifs de production de logements à loyers adaptés aux besoins territorialisés plus étoffés,
- Le déploiement des outils de la réforme des attributions de logements sociaux (Conférence Intercommunale du Logement installée, document cadre et Convention Intercommunale d'Attribution en cours de rédaction).



Pour organiser le relogement des familles, une charte de relogement avait été élaborée et adoptée le 10 juillet 2006 dans le cadre du premier Programme National de Rénovation Urbaine (Anru1), précisant la création auprès de Nîmes Métropole d'un Comité Technique Relogement chargé de la mise en œuvre du plan de relogement et de son suivi, et l'élaboration d'une stratégie de relogement au niveau de l'agglomération.

Dans ce contexte, dès le mois de février 2017, Nîmes Métropole a réuni l'ensemble des acteurs du renouvellement urbain sur le territoire, pour rédiger collégalement une Charte partenariale de relogement pour la durée du protocole de préfiguration et de la convention de renouvellement urbain à venir, avec pour objectifs :

- De donner des points de repère et un cadre identique aux bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage de ces opérations, et à l'ensemble des acteurs impliqués dans toutes les opérations de renouvellement urbain,

- De favoriser les parcours résidentiels positifs des ménages en veillant au respect des enjeux de mixité sociale et d'équilibre de peuplement à l'échelle intercommunale, en cohérence avec les orientations des projets urbains,
- De réactiver une instance de coordination partenariale, la Commission Technique de Relogement (CTR) pour :
  - Rédiger un plan de relogement et assurer son suivi,
  - Restituer à ses membres l'analyse des enquêtes sociales menées par la cellule relogement\*;
  - Formuler des propositions de logements en adéquation avec la composition familiale des ménages, leurs ressources et leur souhait de localisation, en veillant à la maîtrise de leur reste à charge, en mobilisant les contingents de l'État, des collectivités territoriales, des bailleurs et d'Action Logement à l'échelle intercommunale,
  - Evaluer le besoin en accompagnement social spécifique.

\*Une cellule relogement est créée en régie par Nîmes Métropole pour assurer les relogements et leur suivi de manière opérationnelle en lien étroit avec l'ensemble des partenaires.

### **3 - Mise en œuvre des conventions de réservations de logements sociaux**

Nîmes Métropole a approuvé par délibération du Conseil Communautaire, en date du 10 juillet 2017, le principe de mise en œuvre de conventions tripartites de réservations de logements sociaux. En effet, conformément au règlement d'intervention en faveur du développement du logement sur son territoire, en date du 29 mars 2016, Nîmes Métropole octroie aux organismes réalisant du logement social :

- La garantie des emprunts à hauteur de 100% ;
- Une subvention de 4 000€ par logement financé par un Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI) ;
- Des subventions majorées ou complémentaires sous certaines conditions (renouvellement urbain, énergie positive et maison en partage).

Aussi, en contrepartie de sa participation financière pour une opération de logements locatifs sociaux, Nîmes Métropole bénéficie de droits de réservation représentant 20% des logements de l'ensemble du programme, conformément à l'article R 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ce même article prévoit également que, pour définir les modalités de gestion des droits de réservation (attributions des logements réservés), une convention est obligatoirement signée entre le bénéficiaire de réservations et l'organisme bailleur. Ainsi, une annexe à la convention de garantie des emprunts prévoit-elle précisément le nombre de logement et la typologie des logements réservés à Nîmes Métropole.

Dans un contexte de montée en puissance des EPCI sur la thématique du logement social depuis les lois ALLUR du 24 mars 2014 et Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, principalement en matière de gestion de la demande et des attributions, Nîmes Métropole a souhaité pouvoir formaliser un modèle de convention de réservation tripartite pour chaque programme de logements sociaux dont les signataires seront :

- L'EPCI Nîmes Métropole ;
- La commune d'implantation de l'opération des logements sociaux ;
- Le bailleur social réalisant l'opération.



## C/ Prospection et Animation de l'offre foncière

Dans le cadre du Programme de Local de l'Habitat et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), une démarche de libération et de valorisation du foncier en faveur de la production de logements sociaux a été amorcée en 2016 à l'échelle de l'agglomération nîmoise, et s'est poursuivie en 2017.

Le recensement du potentiel foncier a permis de constituer une base de données conséquente et évolutive, permettant d'orienter les politiques et stratégies foncières sur l'agglomération nîmoise, et servant de support aux différents acteurs participant à la reconstitution de l'offre locative sociale et à la production courante.

Aussi, la mission de prospection foncière prend tout son sens par l'accompagnement des communes dans leur démarche de projets, et par la synergie générée autour de l'ingénierie des projets portés par de nombreux acteurs.

En 2017, en étroite liaison avec les collectivités, les bailleurs, les aménageurs, l'EPF Occitanie, l'Agence d'urbanisme, le pôle foncier de la Direction et de la politique de la Ville a joué un rôle de pivot entre les acteurs de l'habitat et de catalyseur pour la production de logement.

En 2017, l'observatoire du foncier a été mené en lien étroit avec l'Agence d'Urbanisme (AUDRNA), mais également avec l'EPF Occitanie.

Par ailleurs, par délibération du 4 décembre 2017, le Conseil Communautaire Nîmes Métropole a souhaité reconduire et pérenniser son partenariat avec l'EPF Occitanie par la signature d'un protocole pour une durée de 5 ans, puisque la convention cadre est arrivée à échéance en juin 2017.

Cette démarche foncière s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des compétences obligatoires de l'agglomération, à savoir l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville (cf. article L5216-5 du CGCT).

Aussi, sa mise en œuvre sur le territoire de Nîmes Métropole s'inscrit dans la temporalité de plusieurs documents cadres, notamment marquée en 2017 par :

- La signature du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain le 17 mars 2017, constituant la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain, permettant d'anticiper la reconstitution de l'offre locative sociale.
- Le lancement de la révision du PLH 2 avec l'élaboration du PLH 3 (2019-2024) par délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2017. Ce dernier revêt une dimension plus opérationnelle, avec notamment l'intégration des volets « renouvellement urbain » et « stratégie foncière » qui disposeront d'une plus grande lisibilité et d'un ancrage plus fin sur le territoire, faisant échos aux ambitions portées par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Dans le cadre du NPNRU, la mission de reconstitution de l'offre locative sociale a été amorcée par l'inscription de deux opérations de démolitions dans le cadre du protocole de préfiguration, à savoir :

- 40 logements privés de la copropriété Wagner sur le quartier de Pissevin par la SPL Agate missionnée par la Ville de Nîmes dans le cadre du plan de sauvegarde ;
- 80 logements sociaux de l'immeuble Agrippa d'Aubigné sur le quartier du Mas de Mingue par Habitat du Gard.

L'objectif initial de reconstitution de ces 120 logements a été atteint, puisque fin 2017, 173 logements étaient en programmation, dont plusieurs opérations ont fait l'objet de demandes de démarrage anticipé.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Programme Local de l'Habitat 2013-2018, une action vise à accompagner les communes dans leur démarche de projet par le biais d'une aide pour la réalisation des études de faisabilité et de capacité pour des opérations présentant un caractère exemplaire. Cette aide a pour but de favoriser la production de logements sociaux, en particulier sur les communes étant carencées et concernées par les prescriptions de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Au-delà de cet aspect quantitatif, cette aide a vocation à promouvoir des projets durables sur le plan social comme environnemental (la programmation devant allier mixité sociale/urbaine, qualité architecturale/environnementale, gestion raisonnée de la ressource foncière, etc.), et des projets optimaux grâce à ce support d'aide à la décision.

Par délibération du 6 février 2017, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole a accordé à la commune de Générac une aide financière de 15 000€ pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet de ZAC multi-sites. Au moins trois autres études pour des communes SRU sont en projet pour 2018.

## **D/ Application du Droit des Sols**

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'autorisations d'urbanisme auprès des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

L'Etat assurait cette assistance depuis la décentralisation de l'urbanisme au début des années 1980.

Toutefois, lorsque les communes ne souhaitent pas se substituer aux services de l'Etat pour reprendre l'instruction des autorisations d'urbanisme, les Maires peuvent charger un EPCI, soit en l'occurrence la CANM, des actes d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme conformément aux dispositions de l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme.

Une convention cadre régissant les rapports entre l'EPCI et les communes a été proposée à ces dernières. 22 communes ont décidé de la signer. Une commune s'est retirée en 2017 mais une autre a décidé de signer la convention début 2018.

L'année 2017 constitue une année fortement perturbée en matière de ressources humaines avec un service sous pression soumis à des fluctuations de personnel alors que le nombre de dossiers instruits et la demande de conseils en urbanisme de la part des communes n'a cessé d'augmenter :

- 500 actes en 2015 pour 3,25 ETP
- 700 actes en 2016 pour 5 ETP (22 communes)
- 723 actes en 2017 pour 4 ETP ((21 communes)

En 2018, le service ADS s'est fixé comme objectif la poursuite du paramétrage du logiciel cart@ds et la préparation à la dématérialisation du dépôt des actes.

## **E/ Création, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage**

L'année 2017 a vu l'aire d'accueil de Nîmes poursuivre son fonctionnement dans des conditions difficiles (dégradations, incivilités et impayés). Alors que les infrastructures du site de Nîmes accusent le poids des années, l'aire de Marguerittes fonctionne depuis deux ans sous gestion déléguée à L'HACIENDA, un opérateur spécialisé. La fréquentation sur le l'AGV de Marguerittes est conforme aux attentes avec un taux d'occupation de 95%.

Les actions en vue de l'intégration de ces populations marginalisées se poursuivent. Bien que la compétence accompagnement social relève des communes et de leurs CCAS, les agents des aires d'accueil se mobilisent pour apporter un soutien important à toutes les démarches initiées par les familles aussi bien au niveau du RSA, des allocations pour enfants ou adultes handicapés, pour la mise à jour des dossiers fiscaux, la régularisation des dettes, des registres de commerce, des cotisations URSSAF, des cartes grises des véhicules, de la souscription des assurances en tout genre.

La scolarisation des enfants reste un élément fondamental. S'il est certain que la scolarisation via le CNED a pris de l'importance depuis sa gratuité (2010), cette solution reste partielle car les résidents de l'aire ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants.

L'infrastructure de l'aire de Nîmes est en équilibre précaire et a nécessité le lancement du marché de réhabilitation. Un mandat à Assistance de Maîtrise d'Ouvrage a été confié en septembre 2016 à la SPL Agate. Les études ont été lancées au premier trimestre 2017, les scénarios sont en cours de chiffrage avec un écart de plus de 60% par rapport au budget prévisionnel. La mission d'AMO a été sollicitée pour trouver des variantes économiques ce qui rallonge les délais pour exécution et achèvement des travaux de réhabilitation. Ainsi la date de livraison prévisionnelle prend une année de retard en passant de décembre 2018 à décembre 2019.

# F/ Politique de la Ville et Renouvellement Urbain

## 1 - La mise en œuvre du Contrat de Ville

Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur environnement, ainsi que l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, 27 partenaires, parmi lesquels figurent notamment l'Etat, Nîmes Métropole, les communes de Nîmes, de Saint-Gilles, le Département et les bailleurs sociaux ont signé, le 13 juillet 2015, un nouveau **contrat de ville pour la période 2015-2020**. Celui-ci porte sur 6 quartiers nîmois, où vivent plus de 36 000 personnes, et un quartier à Saint-Gilles, de près de 3 400 habitants.

En 2017 l'équipe du contrat de ville de Nîmes Métropole a poursuivi son fonctionnement avec 1 ETP cadre A de la FPT, chef du service politique de la ville, d'un ETP cadre A de la FPT, en tant que chef de projet contrat de ville, sous l'autorité hiérarchique du chef de service et 1 ETP assistant.

Les missions de l'équipe :

- Le pilotage politique et technique des dispositifs du contrat de ville
- L'ingénierie liée à la gestion du dispositif
- Le suivi de la programmation contrat de ville
- La formation des acteurs locaux
- La transversalité avec le NPNRU et les autres dispositifs (éducation, emploi, santé...)

Cinq comités de pilotage se sont réunis en 2017, un en formation plénière le 10 janvier, les autres, ayant eu trait soit au contrat de ville soit au NPNRU, s'étant réunis aux mois de juin, octobre, novembre et décembre. Ces comités de pilotage ont généralement été précédés de réunions intermédiaires (comités techniques, restreints ou pas, groupes de travail, etc.).

Enfin, ont également eu lieu diverses réunions des comités d'instruction de l'appel à projets 2017. Ces différentes réunions ont notamment permis d'avancer sur les points suivants :

Volet ATI (fonds européens) du contrat de ville

- Point d'étape
- Validation du programme 2017

Volet cohésion sociale-développement économique emploi :

- Présentation-validation de différentes fiches actions de l'avenant
- Point sur l'avancement de l'avenant
- Point sur les contrats aidés et sur le financement de la politique de la ville
- L'appel à projets 2018
- La contractualisation avec les associations : les conventions pluriannuelles d'objectif (CPO)

Volet cadre de vie et renouvellement urbain :

- Présentation des actions menées par les bailleurs sociaux dans le cadre des conventions d'exonération de la TFPB : bilans 2016-2017 + prévisions 2018
- NPNRU
  - Projet urbain du Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville : présentation des équipes retenues puis présentation de la phase 3 (schéma directeur)
  - Projet urbain du Mas de Mingue : présentation des équipes retenues puis présentation de la phase 2 (plan guide chiffré)
  - Projet urbain de Pissevin-Valdegour : actualisation du plan guide

Nîmes-Métropole a renouvelé en 2017 son appui au secteur associatif via sa participation financière au DLA toujours porté par l'ACEGAA, à FACEGARD et au PIMMS de Pissevin -Valdegour.

Nîmes Métropole a également reconduit son adhésion à « Villes et Territoires », centre de ressources régional de la Politique de la Ville

### **Bilan de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville :**

Nîmes Métropole a financé, à hauteur de près de 70 000 €, plusieurs actions en faveur du tissu associatif et de l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville. Au total, les principaux partenaires (Etat, Communes, Département, Nîmes Métropole), avec plus de 2,2 M € auront permis de financer des actions à Nîmes et à Saint-Gilles en faveur du développement économique et de l'accès à l'emploi, de la prévention et de l'accès à la santé, de la citoyenneté, de l'amélioration du cadre de vie, de la prévention de la délinquance, de l'éducation, de la culture et du sport, de la lutte contre les discriminations, à destination des habitants des QPV.

## **2 - Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Nîmes Métropole**

Depuis le 1 janvier 2015, Nîmes Métropole présente 7 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, répartis sur les communes de Nîmes et de Saint-Gilles.

Bien que tous prioritaires, ces quartiers ne constituent pas une réalité urbaine et sociale homogène.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'arrêté du 29 avril 2015 a listé les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU.

Ont été retenus comme quartiers d'intérêt national, les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants:

- Le quartier de Pissevin/Valdegour
- Le quartier du Mas de Mingue
- Le quartier du Chemin Bas d'Avignon et Clos d'Orville.

L'année 2017 s'est traduite par la signature du protocole de préfiguration de Nîmes Métropole le 17 mars 2017.

Ce protocole de préfiguration est la première étape de la contractualisation vers l'élaboration de la future convention de renouvellement urbain. Il est signé pour une durée de 18 mois et permet de financer le programme d'études et les moyens d'ingénierie, qui vont concourir à l'élaboration du projet de renouvellement urbain.

L'ANRU prévoit 2 temps de contractualisation :

- Le protocole de préfiguration précise l'ambition, le programme d'études et les moyens en ingénierie permettant d'aboutir à des projets opérationnels,
- La convention de renouvellement urbain qui détermine les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre.

Depuis la signature du protocole de préfiguration, les projets urbains ont poursuivi leur maturation, qui a permis d'établir et de fixer :

- Les zones d'intervention, (dédensification des îlots)
- Le nombre de démolitions, réhabilitation, requalification et résidentialisation
- L'amorce de la mixité des formes d'habitat
- La requalification des espaces publics
- La clarification des trames viaires et des modes de liaison (création de voies, démolitions des viaducs et voies suspendues...)
- La réorganisation et la recomposition de l'offre commerciale et de services.



Ces premiers éléments des projets urbains permettront le démarrage de l'élaboration de la future convention de renouvellement urbain en 2018.

Nîmes Métropole est le porteur de projet aux yeux de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et doit en conséquence mener à bien la coordination des maîtres d'ouvrage, vérifier le bon déroulement et l'enchaînement des opérations et contrôler l'ordonnancement général du projet.

Dans cette optique, Nîmes Métropole a pris la maîtrise d'ouvrage des opérations de relogement, point clé dans le processus de transformation des quartiers, du suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics et pilote une mission de prospection foncière destinée à la reconstitution de l'offre locative sociale.

**Le montant total du protocole de préfiguration s'élève à 7 823 521 K €TTC.**

**La participation de Nîmes Métropole s'élève à 517 459 € TTC.**

### **3 - Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés – centre ancien de Saint-Gilles**

Suite à l'appel à projets du Ministère du Logement en 2009, le projet de Nîmes Métropole pour le centre-ville de Saint-Gilles a été retenu dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

Le Comité d'Engagement de l'ANRU s'est réuni le 23 février 2012 et a approuvé la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Saint-Gilles.

Porteur de projet du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens-centre ancien de Saint-Gilles, la Communauté d'Agglomération assure également le pilotage d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ainsi que du dispositif de relogement.

La Convention cadre PNRQAD a été signée le 26 novembre 2012. La convention OPAH RU de Nîmes Métropole a été signée le 7 septembre 2012.

Suite aux changements d'équipes municipales advenus en octobre 2010 et en 2014 l'avancement du projet a été retardé. Un temps de réappropriation du projet a été nécessaire par les nouvelles équipes municipales. Ainsi, une Revue Technique de projet a eu lieu le 8 septembre 2015 afin de vérifier le respect des engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle signée avec les partenaires du PNRQAD de Saint Gilles. Un comité de pilotage a eu lieu le 22 septembre 2016 pour valider les modifications de certains projets. L'avenant n°2 qui en découle a été approuvé par l'ANRU lors du Comité d'Engagement dématérialisé du 11 mai 2017.

L'investissement global est de 21,981 millions d'euros. L'ANRU intervient à hauteur de 5,348 millions d'euros, l'ANAH 2,3 millions d'euros et 1 million pour la RHI. Les partenaires interviennent pour le Conseil Départemental à hauteur de 1 106 145 €, le Conseil Régional à hauteur de 150 000 €, Nîmes Métropole à hauteur de 2 146 523 € et la Ville de Saint-Gilles à hauteur de 6 076 732 €.

#### **En terme de réalisation, l'année 2017 se traduit par :**

- La fin de l'OPAH – RU et la poursuite du dispositif de relogement.

L'OPAH-RU s'est terminée le 4 septembre 2017.

BILAN : 55 pré-études de dossier depuis le lancement de l'OPAH-RU

7 dossiers de propriétaires bailleurs ont été notifiés pour 11 logements

10 dossiers de propriétaires occupants ont été notifiés

Pour les propriétaires bailleurs, 1 dossier pour 1 logement a reçu des notifications de subvention de l'ANAH et de Nîmes Métropole.

Pour les propriétaires occupants : 3 dossiers ont reçu des notifications de subvention de l'ANAH et de Nîmes Métropole.

Nîmes Métropole a lancé, lors du Conseil Communautaire du 4 décembre 2017, [une nouvelle OPAH-RU \(2017-2022\)](#) sur le périmètre du PNRQAD, dans la continuité de la première.

- Poursuite de l'opération Ravalement de façade lancée en 2015 (55 dossiers ont été notifiés)

24 dossiers ont reçu une notification de Nîmes Métropole en 2017.

- Traitement des plaintes récentes et celles engendrées par la réactivation du fichier des plaintes liées à l'habitat de la Ville de Saint-Gilles. Ce fichier concerne 53 plaintes en cours de traitement, 103 plaintes classées :

5 procédures d'insalubrité ont été notifiées et 1 ancienne procédure d'insalubrité a été levée en 2017.

Aucune procédure de péril n'a été notifiée mais 1 procédure récente de péril a été levée en 2017.

- Pour les autres dossiers, des cas d'habitat indécents ou de non-respect du règlement sanitaire départemental font l'objet de mises en demeure aux propriétaires.
- 9 médiations ont été engagées en 2017 (31 depuis le début du PNRQAD)
- 9 relogements ont été effectués en 2017 (44 depuis le début du PNRQAD)

## G/ Insertion

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, dans un souci de promouvoir le développement durable, notamment dans sa composante sociale (prise en compte d'objectifs liés à l'insertion sociale et professionnelle) et sa dimension économique (prise en compte du coût social du chômage, création d'emplois pérennes) a soutenu l'emploi et les dispositifs de lutte contre l'exclusion de la manière suivante :

### 1 - Suivi et promotion des clauses d'insertion par l'activité économique

Le développement des clauses d'insertion est un dispositif d'inclusion sociale qui s'inscrit dans le cadre plus global de la stratégie d'achat durable de la collectivité. L'objectif a été de promouvoir cette clause dans les marchés publics par la sensibilisation des donneurs d'ordre. Afin de garantir l'efficacité du dispositif et sa pérennité, la clause d'insertion par l'activité économique fait l'objet d'un suivi, tant auprès des donneurs d'ordre que par un rôle de facilitateur auprès des entreprises.

Voici la liste et le bilan 2017 des marchés suivis comportant une clause d'insertion par l'activité économique :

| Opérations   | Heures à réaliser | Heures réalisées | Donneur d'ordre       |
|--|-------------------|------------------|-----------------------|
| Musée de la Romanité (terminé)                         | 23240             | 33417            | Ville de Nîmes        |
| TCSP Extension ligne 1 (terminé)                       | 7111              | 7968             | Nîmes Métropole       |
| Résidence Corot  | 4150              | 4908             | Habitat du Gard       |
| Résidence Mermoz                                       | 2699              | 1123             | Habitat du Gard       |
| Résidence BEPOS Doumergue                              | 550               | 685              | Habitat du Gard       |
| Résidence Martin Luther King                           | 764               | 1646             | Habitat du Gard       |
| Restauration des Arènes                                | 1670              | 375              | Ville de Nîmes        |
| Construction de la Patinoire                           | 0                 | 613              | Ville de Nîmes        |
| Halles de Saint Gilles (terminé)                       | 1125              | 1515             | Ville de Saint Gilles |
| Ilot 2D  | 1040              | 939              | Ville de Saint Gilles |
| Réhabilitation de Carré d'Art                          | 1561              | 777              | Ville de Nîmes        |
| Assainissement la Bastide Générac                      | 550               | 137              | Nîmes Métropole       |
| Assainissement Carreau de Lanes                        | 400               | 334              | Nîmes Métropole       |
| Reconstruction de la déchetterie de Caveirac           | 800               | 805              | Nîmes Métropole       |
| Construction de la station d'épuration de Saint Gilles | 1500              | 0                | Nîmes Métropole       |

|  |          |                 |                 |
|--|----------|-----------------|-----------------|
| Extension du Colisée 3                                     | 3720     | 0               | Nîmes Métropole |
| Construction d'une Maison médicale au Chemin Bas d'Avignon | 880      | 0               | Ugosmut         |
| Total  | 45 245 H | <b>55 242 H</b> |                 |

Sur l'année 2017, les heures réalisées au titre de la clause d'insertion dans les marchés publics ont représentées 34.37 ETP. (+ 50% par rapport à 2016).

A noter en 2017 : premiers marchés « clausés » dans les marchés publics passés par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Nîmes Métropole

Par ailleurs, **3 Conventions de partenariat** ont été établies avec des donneurs d'ordre du territoire, afin que les clauses d'insertion de leurs marchés publics soient suivies par le chargé de mission Insertion de Nîmes Métropole.

En effet, lors du Conseil communautaire du 27 mars 2017, une délibération cadre a été prise pour autoriser le Président de Nîmes Métropole ou son représentant à signer toutes conventions de partenariat relatives à la promotion et au suivi des clauses d'insertion par l'activité économique.

- Convention de partenariat avec Habitat du Gard signée en avril 2017
- Convention de partenariat avec SNCF Réseau signée en mai 2017.
- Convention de partenariat avec la Ville de Nîmes à signer au premier trimestre 2018 après un accord par délibération
- Un marché spécifique d'achat d'insertion a fait l'objet d'une procédure d'appel à la concurrence :
- Passation d'un marché d'achat de prestations d'insertion : support entretien de deux aires d'accueil des gens du voyage de Marguerittes et de Nîmes. Rédaction du cahier des charges en collaboration avec le gestionnaire des aires d'accueil et la Direction de l'Habitat de Nîmes Métropole, puis lancement de la consultation. Rédaction du rapport d'Analyse des offres.

L'association ACEE, qui porte un chantier d'insertion, est l'attributaire du marché.

- Participation à la Mise en œuvre d'un **Forum de l'Insertion** à Générac (le 9 novembre 2017), en partenariat avec le CCAS de Générac, le Département du Gard, Pôle Emploi et la Mission Locale Jeunes.

## **2 - Soutien aux chantiers d'insertion**

Nîmes Métropole participe au financement des chantiers d'insertion par deux aides financières différentes:

- Une participation financière à hauteur de 100% du coût salarial restant à la charge de l'employeur et non couverte par ailleurs pour des personnes de moins de 26 ans, en contrats aidés, non bénéficiaires du RSA,
- Une aide à l'accompagnement professionnel des jeunes de moins de 26 ans.

Dans ce cadre, le chantier d'insertion doit répondre à la modalité suivante :

- Les chantiers d'insertion concernent au minimum deux communes et/ou au sein desquels le public retenu est résidant de deux communes de l'agglomération au minimum.

En 2017, Nîmes Métropole a subventionné les structures porteuses de chantier d'insertion à hauteur de 145 620 € (82 500 pour l'aide à encadrement, 52 870 € pour le complément de salaire des bénéficiaires et 10 500 € d'aide au fonctionnement du chantier Les Saladelles).

En 2017, Nîmes Métropole a soutenu 8 structures œuvrant dans l'insertion par l'activité économique (associations, CCAS) et à travers elles 11 chantiers d'insertion, dont 1 nouveau chantier pérennisé (Du quartier à l'emploi par Présence 30 / AIDAR).

Accompagnement de l'UT-Direccte du Gard pour le lancement et le suivi de l'appel à projet pour la reprise de deux chantiers d'insertion d'une structure porteuse déconventionnée au cours de l'année.

Les chantiers d'insertion ont été repris par l'association SOLID'ECO Mandataire et Prestataire sans rupture de contrats pour les salariés en insertion.

**Les Saladelles CCAS de Saint Gilles** : Nb de bénéficiaires 2017 : 33 personnes Spécificité : métiers du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, ferronnerie.)

**Le labo – CCAS de Générac**. Nb de bénéficiaires du chantier : 24 dont 7 postes jeunes financés par NM. Spécificité : tri, métier de la couture, de la vente, accueil (polyvalence). Un poste de chauffeur.

**Rénov et Bâti – CCAS de Nîmes / INOFEM** : 32 personnes (dont 8 jeunes de moins de 26 ans). Spécificité : métiers du bâtiment, peinture.

**ACEE** : Atelier Roue Libre et Déplacements Solidaires : 32 personnes dont 7 postes jeunes financés par NM - Spécificité : métiers de la mécanique auto et deux roues, secrétariat.

Aménagement Garrigues : 26 personnes dont 7 jeunes de – de 26 ans (2 postes jeunes financés par NM). Spécificité : désherbage, fauchage, plantations, petit bâti (murs en pierre sèche)

**L'Artothèque** : Arts Graphiques : 15 personnes

Radio « EntreVoix » : 20 personnes

Spécificité : conception de projet, communication, secrétariat, arts graphiques

Au total 35 personnes, dont 14 jeunes de – de 26 ans.

**Tréma** : Atelier Tourisme : 24 personnes (20 femmes + 4 hommes), tous jeunes de – de 26 ans.

Spécificité : métiers du tourisme, communication, secrétariat

**Présence 30/ AIDAR** : Du quartier à l'emploi : 17 personnes (14 hommes + 3 femme) tous jeunes de – de 26 ans et résidant en QPV.

Spécificité : métiers du bâtiment, peinture.

**SPAP Maison de la Main** : Réhabilitation de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes + Aide à l'installation + Solid'eco : Au total 59 personnes sur 2017.

Spécificité : rénovation de meubles, menuiserie, secrétariat.

Au total, ce sont 282 personnes éloignées de l'emploi accueillies et suivies en 2017 par les structures d'insertion par l'activité économique subventionnées par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a également soutenu en 2017 un projet d'accès et de maintien en milieu ordinaire de travail des personnes avec une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle, dans le cadre de sa participation au développement de dispositifs contractuels d'insertion sociale et professionnelle. Projet intitulé Défi 21 – Languedoc-Roussillon (25 000 € d'aide pour la troisième année consécutive).

### **3 - Soutien à l'insertion des Jeunes**

Nîmes Métropole apporte son soutien financier à la Mission Locale Jeunes à hauteur de 100 000 € au titre de la subvention globale de fonctionnement pour l'année 2017.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole contribue également au financement du GEIQ BTP (5000 €) et du GEIQ multiservices (2000€), groupements d'employeurs qui œuvrent pour la formation et la qualification professionnelle des jeunes.

### **4 - Soutien à l'emploi et à la mise en œuvre d'actions innovantes**

#### **a. Elaboration d'un projet d'insertion sur l'opération de la gare de Manduel**

La Direction Magna Porta qui gère le projet autour de la Gare TGV de Manduel a été sensibilisée pour mettre en œuvre une action d'insertion sur le projet. Après étude du besoin, il a ainsi été possible de promouvoir le savoir-faire des chantiers d'insertion en matière de réalisation de murs en pierre sèche et murs en galets hourdés et de programmer des travaux adaptés à une démarche d'insertion. Un cahier des charges a été

élaboré. La procédure d'avis public à la concurrence sera lancée en 2018. Conseil juridique sur la forme du marché à adopter avec la SPL AGATE qui sera maîtrise d'ouvrage déléguée sur ce projet. Le marché sera réservé à une structure de l'insertion et permettra de consolider l'emploi en insertion sur une durée de 18 mois (10 ETP estimés sur la période).

### **b. Mise en œuvre du projet de Recyclerie sur le territoire de Nîmes Métropole**

Rencontre dès janvier 2017 avec la DCTDM pour le projet « Recyclerie » sur la déchetterie de Caveirac. Ce travail conjoint faisait suite à la présentation commune du projet de déploiement du réemploi en lien avec les acteurs locaux initiée en 2016.

L'objectif était la mise en œuvre d'un appel à projets. Celui-ci a démarré par une publicité le 21 mars 2017. Remise des projets le 9 juin 2017. Etude et analyse des projets. Rédaction d'une convention en partenariat avec la DCTDM et instruction de la Délibération autorisant le Président de Nîmes Métropole à signer la convention. Passage en Commission Eau/ Environnement le 25 septembre 2017 puis en Commission Politique de la Ville. Passage du projet en Conseil Communautaire du 16 octobre.

Participation au dialogue de gestion de LVD Environnement à la Direccte suite à son conventionnement en tant qu'entreprise d'insertion sur le territoire.

Signature de la convention avec LVD Environnement en décembre 2017. Démarrage de l'activité de réemploi en déchetterie dès janvier 2018.

Un ETP a été créé par la structure.

### **c. Aide à l'installation de l'entreprise d'insertion ELISE**

Cette entreprise d'insertion conventionnée en 2017 par la Direccte avait un projet d'implantation dans le Gard. Mise en relation avec le service Développement Economique de Nîmes Métropole pour des locaux.

Rédaction d'une note interne d'opportunité d'une collecte des déchets de bureau et des gobelets plastiques. Rédaction d'un cahier des charges, validation par les différentes directions concernées (DCTDM et Secrétariat Général), lancement d'une procédure de mise en concurrence. Organisation des visites des entreprises. Le marché était réservé à une structure d'insertion.

L'entreprise ELISE a obtenu le marché et a démarré ses prestations le 15/09/2017. (Marché d'un an renouvelable trois fois.)

L'entreprise a recruté deux ETP.

### **d. Plan Départemental de l'Insertion (PDI)**

Participation au premier trimestre 2017 aux groupes de travail préparatoires à la rédaction du Plan Départemental de l'Insertion. Signature du Plan Départemental de l'Insertion par Mr GIBERT, élu communautaire délégué à l'insertion, le 7 juillet 2017 à l'Hôtel Mouret, Département du Gard qui décline les grands axes d'actions vers les publics en insertion sur le territoire départemental. Nîmes Métropole est un partenaire identifié sur le territoire en matière d'insertion.

# V. DCTDM



## Déchets : Prévention et Valorisation au cœur des projets

« L'année 2017 a vu le territoire s'étendre à 12 nouvelles communes issues de Leins Gardonnenque. Intégration et harmonisation des dispositifs de collecte ont fait partie des grands projets menés. Par ailleurs, la déchèterie de la Vaunage a fermé ses portes au mois de mai pour une modernisation complète de ce site pilote du schéma directeur territorial des déchèteries. L'année 2017 aura également été l'occasion pour Nîmes Métropole de valider son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés avec un objectif de réduire la quantité de déchets produite de 10 % sur 6 ans. Enfin, la modernisation du service s'est poursuivie avec la relance du geste de tri dans l'habitat collectif non desservi, le développement de la collecte des papiers en apport volontaire et une campagne de communication originale sur le tri du verre. »

Données générales :

La Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers (DCTDM) de Nîmes Métropole gère quotidiennement :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles au porte-à-porte
- la collecte sélective des emballages et papiers en porte-à-porte et en apport volontaire
- la collecte sélective du verre en apport volontaire
- la collecte sélective du verre des cafetiers et restaurateurs en porte-à-porte
- la collecte des encombrants sur rendez-vous
- l'accueil des usagers dans les 15 déchèteries communautaires et l'évacuation des déchets vers les sites de traitement
- la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets

Cette année, sur le territoire de Nîmes Métropole ont été collectées :

- 75 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (300 kg/hab/an)
- 14 000 tonnes d'emballages et de papiers recyclables (55 kg/hab/an)
- 5 500 tonnes de verre (22 kg/hab/an)
- 60 000 tonnes de déchets en déchèteries et d'encombrants (240 kg/hab/an)

Avec un total de plus 600 kg/hab/an de déchets collectés, Nîmes Métropole se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale (590 kg/hab/an – chiffre ADEME). Ainsi, des efforts importants sont à produire pour réduire cette quantité de déchets et de valoriser au maximum les 155 000 tonnes de déchets produits par l'agglomération.

## A/ Des objectifs ambitieux

A la suite du Grenelle de l'environnement, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 août 2015, a fixé de nouveaux objectifs relatifs à la gestion des déchets et à la transition vers une économie circulaire :

- Diminution de 10 % de la quantité de déchets produits en 2020 par rapport à 2010,
- Augmenter le taux de recyclage à 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

Une feuille de route pour l'économie circulaire doit venir préciser les outils de mise en œuvre en 2018 pour la réalisation de ces objectifs.

Pour les atteindre, Nîmes Métropole doit mettre en œuvre, dès aujourd'hui, des actions efficaces qui allient dispositifs techniques, incitations économiques et communication pour partager les grands enjeux d'une bonne gestion des déchets et fédérer tous les acteurs autour de ce projet.

## **B/ Les actions en 2017**

- L'arrivée de 12 nouvelles communes issues de Leins Gardonnenque à intégrer dans le service quotidien de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Le plan de déploiement des composteurs individuels s'est poursuivi avec près de 350 nouveaux composteurs distribués
- Les actions de sensibilisation se sont poursuivies à la fois chez les scolaires (48 interventions auprès de 244 classes et plus de 6 000 élèves sensibilisés) mais aussi dans les zones d'habitat collectifs, au travers d'animations dans les centres de loisirs, à l'occasion des marchés, foires et manifestations ponctuelles
- Validation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés visant une réduction de la production de 10 % en 6 ans

« Ce programme, mené en concertation avec les élus, a permis de mettre à jour les marges de progrès importantes en termes de réduction des déchets qui est aujourd'hui la priorité des politiques publiques nationales et locales. C'est l'avenir de la compétence qui s'est ainsi dessinée en donnant une ligne de conduite pour mener de nouvelles actions auprès des l'ensemble des usagers. »

- La relance du geste de tri dans l'habitat social collectif avec la résidence du « Soleil Levant » où un dispositif innovant de tri a été mis en place auprès de 600 foyers représentant plus de 1 800 habitants. Actuellement, ce sont plus de 2 t supplémentaires recyclées chaque mois !

« Un vrai projet de territoire alliant l'ensemble des intervenants de la résidence : propriétaires, résidents, syndic, conseil syndical, associations, école, etc. permettant de donner les moyens aux usagers de faire le tri des déchets. Un pari gagnant et déclencheur de bien d'autres initiatives ! »

- Les travaux sur la déchèterie de la Vaunage qui permettront d'ouvrir ce site pilote au tout début de l'année 2018 avec un changement complet de configuration et une multitude de nouveaux services à l'utilisateur
- L'adoption, en fin d'année, d'un nouveau règlement intérieur des déchèteries, pour tenir compte de la future déchèterie de la Vaunage et revoir et assouplir certaines conditions d'accès en fonction des catégories d'utilisateurs et de l'évolution des pratiques
- L'installation d'une dizaine de conteneurs enterrés pour le verre et les papiers auprès de 4 communes (Bezouce, Générac, Nîmes et Saint-Gilles) permettant de mieux intégrer ces équipements dans les centres urbains et participer à la modernisation du service
- Le renouvellement de l'ensemble des « cubes » verre et papiers sur les communes de Bernis et Milhaud, la fin de la dotation sur Générac, Garons et Manduel et le développement de la collecte des papiers en apport volontaire sur les 5 communes de la Vaunage, Générac et Bezouce
- Une nouvelle campagne de communication « Le verre, on le met où ? Dans ton cube ! » visant à sensibiliser par l'humour les usagers sur un geste de tri simple et nécessaire

## **C/ Les perspectives pour 2018**

- L'inauguration et la mise en service de la nouvelle déchèterie de la Vaunage à Caveirac. Plus spacieuse, plus moderne, elle offrira de nouveaux services en lien avec la prévention et la sensibilisation. Elle mettra également à disposition des usagers de nouvelles filières de tri dans l'objectif d'améliorer la valorisation et d'engager un changement d'image de ces sites très fréquentés

- La mise en œuvre des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers notamment les projets de compostage (individuel, collectif, lombricomposteur), le développement du réemploi (en lien avec les déchèteries), le broyage des déchets verts des gros producteurs, la sensibilisation des scolaires et du grand public
- Lancement des travaux de rénovation de la déchèterie des Grimaudes à Bouillargues dans l'objectif de la rendre accessible d'ici fin 2018, dans la continuité de la déchèterie de la Vaunage



- Poursuite du renouvellement des « cubes » verre et à papiers en intervenant prioritairement sur les communes présentant les plus grandes marges de progression (conteneurs aériens et enterrés)
- Poursuite du développement du tri dans l'habitat social collectif en priorisant des résidences de grande envergure permettant d'avoir des résultats quantitatifs rapides
- Renouvellement des marchés d'exploitation des déchèteries de la Ville de Nîmes, du marché de collecte des communes du Nord de l'agglomération, du marché de collecte de Bouillargues et de l'ensemble des marchés de pré-collecte de l'agglomération
- Lancement d'une nouvelle campagne de communication sur les déchets en lien avec l'extension du tri à l'ensemble des emballages en plastique

## VI. Direction de l'Eau



## A/ L'engagement de Nîmes Métropole

Une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour tous les habitants de l'Agglomération, aujourd'hui et pour les générations futures.

Aussi, la Communauté d'Agglomération, dans l'exercice de sa compétence Eau / Assainissement, mène une politique responsable, qualitative et quantitative, de la gestion de la ressource jusqu'à la dépollution des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel. Une mise à jour des Schémas Directeurs de l'Eau et de l'Assainissement, outils primordiaux d'aménagement cohérent du territoire, a été engagée en 2017.

## B/ Le service public de l'eau

Nîmes Métropole est un acteur essentiel de la politique globale de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Préserver la ressource, la sécuriser et mener une gestion raisonnée sont des objectifs prioritaires.

Promouvoir l'accès de tous, à une eau saine !

Le Schéma Directeur est l'outil essentiel de l'aménagement du territoire. En permettant l'alimentation en eau de la population attendue d'ici 2030, il permettra le développement urbanistique et économique de la Communauté d'Agglomération.

### En 2017

Près de 10 millions d'euros ont été investis (études et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

### Les temps forts

- Suivi de la procédure de redéfinition des périmètres de protection des captages.
- **Lancement de diverses études préliminaires et de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du Schéma Directeur** : projet « Nîmes Ouest » avec le déplacement de la station ZUP-Kennedy à Nîmes, maillage Lédénon-Sernhac, augmentation des capacités de production du champ captant de Comps. Ces études se poursuivront en 2018.
- **Mise en œuvre de divers travaux structurants dans le cadre du Schéma Directeur** : amélioration et sécurisation des sites de production de Saint Génès de Malgoires, St Gilles et Générac.
- **Renouvellement des réseaux en amont** des réaménagements de voirie par les communes (Route de Clarensac à Saint Côme et Maruejols) ou dans le cadre d'opérations d'amélioration du rendement (Rue Enclos Rey à Nîmes), extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements) ou modifications des canalisations existantes dans le cadre des travaux tels que ceux du programme cadereau de de la Ville de Nîmes tant en études qu'en travaux (Cadereau d'Alès et d'Uzès).
- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21 : « **sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée** », Nîmes Métropole a suivi avec ses exploitants, plus de 320 compteurs sectoriels.

Ils permettent de suivre l'évolution des débits en permanence, sur chacun des secteurs et ainsi de détecter des départs de fuites non visibles en surface.

Parallèlement, des objectifs de rendement ont été assignés dans tous les nouveaux Contrats d'Affermage, et ce, depuis la création de Nîmes Métropole.

- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21: « sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : favoriser l'accès de tous à une ressource en eau de qualité », Nîmes

Métropole met en œuvre 5 plans d'actions pour restaurer la qualité des eaux des captages « Grenelle de l'Environnement » sur Bouillargues, Caissargues, Manduel, Redessan et Saint-Gilles.

Ces plans d'actions ont été élaborés en partenariat avec les principaux acteurs locaux : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), Chambre d'Agriculture, Etat, Syndicat Mixte d'Aménagement des Nappes Vistrenque et Costières, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et communes concernées. **Les études pour 5 nouveaux captages ont été initiées en 2014 et se poursuivent.**

- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21: « sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : économiser la ressource en eau », Nîmes Métropole a engagé un Schéma Directeur d'Eau Brute, en partenariat avec la société BRL, afin d'étudier la faisabilité et l'intérêt de développer le réseau d'eau brute sur son territoire. Parallèlement, Nîmes Métropole participe à l'étude d'opportunité pour la création d'un adducteur d'eau brute entre Nîmes et Alès dans le cadre de l'Association « Nîmes-Alès ».

## C/ Le service public de l'assainissement

La collecte puis le traitement des eaux usées est une priorité en termes de protection de l'environnement, de développement durable et de santé publique. Pour l'évacuation et le traitement de nos eaux usées, Deux solutions : l'assainissement collectif ou non collectif.

### 1 - Assainissement collectif

Les axes prioritaires de ce domaine de compétence sont :

- La contractualisation des aides de l'Agence de l'Eau sur les programmes d'études et de travaux,
- La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement ; c'est un outil essentiel d'aménagement du territoire qui conduit à une programmation technique et financière des investissements à réaliser en matière d'assainissement, en adéquation avec le processus d'harmonisation du prix de l'eau, pour les 20 prochaines années.

#### **En 2017**

Près de 6 millions d'euros ont été investis (études et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.  
Communauté d'Agglomération.

### 2 - Les temps forts

- Poursuite des opérations prévues par le Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole, notamment :
  - Construction de la station de traitement des eaux usées intercommunale à Sainte Anastasie.
  - poursuite de la **mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement** qui permettra de réajuster et redéfinir la stratégie en matière d'assainissement des 20 prochaines années.
  - Attribution du marché pour la construction d'une nouvelle Station de Traitement des Eaux Usées à Saint Gilles.
- **Poursuite de la mise à jour de zonages d'assainissement collectif et non collectif du territoire**, en lien avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes, incluant la phase administrative d'enquêtes publiques uniques : démarche engagée avec les communes de Bernis, Bezouce, Clarensac, Fons outre Gardon, Ledenon, Montignargues, Nîmes, Rodilhan, Saint Gervasy, Saint Gilles, Saint Mamert du Gard et Sauzet.
- **Renouvellement ou réhabilitation des réseaux, en amont des réaménagements de voirie par les communes** (RD1 à Saint Mamert, rue Griffeuille à Saint Gilles) **ou dans le cadre des résultats des diagnostics** (rue Frédéric Mistral, rue des Lauriers Roses, rue du Muguet et rue des Anémones à Bernis), **extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions** - individuelles ou lotissements - (rues de la Paix, Berger et Aliziers à Sainte Anastasie) **ou modifications des canalisations existantes** dans le cadre des travaux tels que ceux du programme Cadereau de la Ville de Nîmes tant en études qu'en travaux (Cadereau d'Alès et d'Uzès).
- Extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions individuelles ou lotissements.
- Contrôle de la conformité des rejets domestiques

La conformité des installations intérieures des usagers est prévue par la réglementation et le non-respect de ces règles ne permet pas la délivrance d'un certificat de conformité, ce qui a pour conséquences directes :

- L'impossibilité de justifier d'une installation conforme lors de la revente du bien
- Et/ou l'application d'une majoration de la redevance assainissement pouvant aller jusqu'à 100% sur la facture d'eau.

Afin d'éviter ces désagréments aux abonnés, il est nécessaire d'assurer une information adaptée, ainsi qu'un contrôle et un suivi, avant et pendant les travaux.

Ainsi, pour l'année 2017, il a été réalisé **190 visites de contrôle** d'installations privatives et rédigé 120 certificats de conformité (ou de non-conformité) du raccordement au réseau d'eaux usées, que ce soit pour supprimer des pénalités appliquées pour non-conformité ou dans le cadre de vente immobilière.

- Contrôles de conformité des rejets non domestiques et assimilés domestiques

Les contrôles concernent des établissements ayant des activités de type industriel ou assimilables à des usages domestiques sur **9 branches d'activités** identifiées et jugées prioritaires : établissements hospitaliers, établissements agroalimentaires, station de lavage des véhicules, traitements des déchets, industries chimiques, ...

Et ceux assimilables à des usages domestiques : restauration traditionnelle ou rapide, laveries, campings, activités liées à la santé humaine hors hôpitaux,...).

### **3 - Assainissement non collectif**

#### **En 2017**

- **Contrôler les installations neuves ou réhabilitées** : ces contrôles en phase de conception de l'installation et en phase de réalisation des travaux garantissent la mise en œuvre d'installation de traitement des eaux usées à la parcelle qui préservent le milieu récepteur.
- L'activité générée par la réhabilitation d'un dispositif existant défectueux est en accroissement constant, impulsée par la mise en œuvre des programmes d'aide à la réhabilitation. Ainsi, le volume total de 356 instructions se répartit selon :

160 dossiers pour des réhabilitations d'installations existantes,

196 dossiers pour des installations nouvelles (permis de construire).

- Contrôler régulièrement les installations existantes.

Le recensement actualisé a abouti à estimer le parc des installations équipant les bâtis non desservis par le réseau de collecte des eaux usées à environ 10 092. Après une première phase diagnostic menée de 2007 à 2012, ces installations font à présent l'objet d'un contrôle périodique de fonctionnement qui sera mené une fois tous les 10 ans environ.

Ainsi, **550 contrôles** de l'existant ont été réalisés, dont :

30 contrôles de diagnostic initial,

520 contrôles périodiques de bon fonctionnement.

Ces visites régulières permettent une surveillance des dispositifs existants, dans le souci de la protection du milieu naturel et de la ressource en eau.

- L'animation des programmes d'aide à la réhabilitation se poursuit...

En 2017, 1 nouveau programme d'aide a été présenté à l'Agence de l'Eau, représentant 26 opérations pour lesquelles la réhabilitation est imminente.

Ce dispositif permet aux propriétaires d'installations identifiées éligibles et dont les travaux seront réceptionnés conformes, de bénéficier d'une aide forfaitaire de 3 300 € HT.

Cette mesure incitative a pour objectif de stimuler la remise aux normes d'installations jugées non conformes avec un risque sanitaire et/ou environnemental et de résorber les pollutions identifiées lors des contrôles.

A ce jour, **529 propriétaires** d'installations sur les 1 050 identifiées comme présentant un risque sanitaire et/ou environnemental avéré, se sont portés volontaires et **222 opérations** de réhabilitation ont d'ores et déjà été menées, supprimant ainsi autant de points de pollutions sur le milieu naturel.

## **4 - Gestion des eaux pluviales urbaines**

Dans le cadre d'une approche intégrée de l'hydraulique urbaine (eaux usées et eaux pluviales), Nîmes Métropole a fait le choix en 2017 de gérer les eaux pluviales sur les zones urbanisées et à urbaniser.

A ce titre, elle a poursuivi les projets communaux d'équipements en matière de collecteurs pluviaux et bassins de rétention.

Nîmes Métropole est également amenée à donner des prescriptions, notamment de gestion à la parcelle, aux aménageurs désireux de rejeter des eaux pluviales dans le réseau public.

La politique de Nîmes Métropole en la matière s'inscrit dans les orientations fondamentales du SMAGE en vigueur :

- Limiter l'imperméabilisation des sols et l'extension des surfaces imperméabilisées,
- Favoriser ou restaurer l'infiltration des eaux,
- Maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales, notamment en limitant l'apport direct des eaux pluviales au réseau, etc.

## **D/ L'organisation mise en place**

### **1 - Des équipes expertes**

**La Direction Eau-Assainissement a assuré la maîtrise d'œuvre de nombreuses opérations sur le territoire de Nîmes Métropole en 2017**, et notamment, le renouvellement et le renforcement des réseaux, en amont des programmes de voirie des communes, les extensions de réseau pour desservir de nouveaux abonnés, généralement dans le cadre de documents d'urbanisme (permis de construire et ZAC).

Pour les autres travaux, la Direction Eau-Assainissement a assuré le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, notamment ceux en groupement de commande avec les communes afin de faciliter la coordination des projets communs.

La Direction Eau-Assainissement a assuré le renouvellement du contrat de délégation pour que le service de l'eau potable de Sainte Anastasie soit effectif en juillet 2017 et assuré le contrôle des délégataires sur tout son territoire pour garantir la qualité de l'eau distribuée et veiller à la dépollution des eaux usées pour protéger le milieu récepteur.

Nîmes Métropole assure également en régie l'exploitation des ouvrages sur Cabrières, Dions, La Calmette, Saint Chaptès, Sauzet et La Rouvière en eau potable et en assainissement et sur Domessargues, Mauressargues, Montagnac, Montignargues et Moulézan en assainissement. Le service a été aidé dans cette tâche par 15 Agents de ces collectivités, via des conventions de mise à disposition partielle.

La Direction Eau-Assainissement a instruit plus de 2 200 actes d'urbanisme en 2017 pour la desserte en eau et en assainissement des projets, comprenant également la mise en œuvre, le suivi technique et financier des PUP et des lotissements privés.

### **2 - Des équipes à l'écoute des Communes**

**La Direction Eau-Assainissement met en place des relations de proximité avec les Communes :**

- Sur le terrain, pour écouter les abonnés et apporter les solutions techniques à leurs problèmes.
- Sur le terrain, en présence des élus et/ou techniciens communaux pour des études de définition et de conception des projets eaux et assainissement, souvent en corrélation avec les programmes communaux de voirie.
- Lors des réunions d'échanges annuelles, dans les locaux de l'Agglomération.
- Lors de diverses réunions, tenues par les techniciens référents de chacune des communes de Nîmes Métropole : mise en œuvre du programme de travaux, pour la communication et la concertation avec le public, pour la participation des Commissions d'Appel d'Offres, pour la concertation au niveau des personnes publiques associées pour l'élaboration des PLU, etc.

- Par une action transversale des techniciens référents auprès des autres Services, de la Direction Eau-Assainissement et des communes, permettant l'élaboration des avis et recommandations relatives aux études de PLU.

### **3 - Une optimisation progressive des modes de gestion**

**Pour une meilleure gestion des services, les communes sont à ce jour regroupées en secteurs principaux :**

- Le Secteur OUEST, comprenant les communes de Bernis, Caveirac, Clarensac, Milhaud, Langlade, Saint Côme et Maruéjols et Saint Dionisy. Les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont gérés par SUEZ,
- Le Secteur EST, regroupant les communes de Caissargues, Bouillargues, Garons, Manduel, Redessan, Bezouze, Saint-Gervasy, Poulx et Sernhac. Le service d'eau potable est géré par SAUR et celui de l'assainissement collectif, par SADE Exploitation.
- Le Secteur SUD comprenant les communes de Générac, Rodilhan et Saint-Gilles. SAUR exploite les installations d'eau potable et SUEZ, les installations d'assainissement collectif.
- Le secteur CENTRE correspondant à la ville de Nîmes, où les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont gérés par SAUR.
- Les secteurs LEINS correspondant aux communes de Saint Génès de Malgoires, Gajan, Fons, Saint Bauzély, Saint Mamert du Gard où l'eau potable et l'assainissement sont gérés par SAUR.

En mai 2016, **Nîmes Métropole a décidé d'un mode de gestion unique** pour tout son territoire **dès le 1er janvier 2020**, en retenant le principe de la **délégation** des services publics de l'eau et de l'assainissement pour ces 39 communes membres.

## VII. Mobilité



## **A/ Un réseau de transport collectif plus performant**

L'année 2017, c'est l'année du bilan du nouveau réseau de transports collectifs TanGO après son optimisation ambitieuse mise en œuvre depuis le 3 décembre 2016.

En effet, à cette date a été lancée une opération de modernisation et d'amélioration du réseau TanGO de Nîmes Métropole, partant d'un double constat. D'une part, son offre n'était pas toujours adaptée à la demande des clients en termes de circuits ou de fréquences, et d'autre part, son coût d'exploitation était trop élevé.

Ce nouveau réseau, c'est l'une des traductions opérationnelles des conclusions des États généraux du financement des transports publics visant plusieurs objectifs :

- Ajuster l'offre de transport à la demande des usagers
- Améliorer l'efficacité, l'attractivité et la lisibilité du réseau
- Préparer le financement des projets à venir comme, par exemple, la future ligne T2.

### **1 - Des coûts réduits et un service plus efficient**

Le réseau de transports en commun Nîmes Métropole en 2017, c'est 88 lignes comprenant à la fois des lignes urbaines desservant des zones denses et des lignes inter-urbaines pour relier les communes entre elles. Tout d'abord, il regroupe les trois lignes structurantes (T1, L2 et L3) à forte fréquence. Viennent ensuite 19 lignes desservant de manière régulière les zones les plus peuplées de Nîmes Métropole et 19 lignes desservant les secteurs les moins denses. Enfin, le réseau dispose de 46 lignes desservant les établissements scolaires (Lignes Tempo).

Tandis que les recettes générées par la vente des titres ont progressées de 4% (7 247 468 € en 2016, 7 520 713 € en 2017), le coût de fonctionnement du réseau est passé de 46,3 millions d'euros en 2016 à 43,9 millions en 2017, soit si l'on tient compte de l'actualisation 3 millions d'euros d'économie en 1 an.

Le ratio V/K (Voyages / Kilomètre) qui constitue l'unité de mesure de l'efficience commerciale d'un réseau et correspond au nombre de voyages effectués par kilomètres parcourus, a progressé de 1,85 en 2016 à 1,96 en 2017.

### **2 - Une fréquentation du réseau satisfaisante et en forte hausse sur T1**

Avec la mise en service du prolongement de la ligne T1 sur l'Écusson et la refonte du réseau, avec notamment de nouveaux itinéraires, les usagers ont retrouvé leurs repères et rapidement pris leurs habitudes. La fréquentation varie de - 500 000 voyages (14,6 millions de voyages en 2016, 14,1 millions de voyages en 2017), cette baisse est relativement faible au vu des effets de perte de mobilité liés aux évolutions tarifaires et pour une année d'appropriation du nouveau réseau, alors qu'il est fréquent d'observer une chute significative du nombre d'usagers après une modification en profondeur d'un réseau de transport collectif et lors d'une suppression de gratuité.

La desserte en centre-ville de Nîmes est de meilleure qualité. La ligne T1, qui affichait une fréquentation journalière de moins de 7000 voyages en 2016, présente une fréquentation moyenne de 10 000 voyages par jour en 2017. Avec un gain de plus de 3000 voyages par jour, l'extension de la ligne sur les boulevards de l'Écusson est un vrai succès.

En novembre 2017, une enquête origine - destination a été menée sur l'ensemble des lignes du réseau (Lignes régulières et lignes TEMPO). Elle confirme la montée en puissance de la ligne T1, mais aussi la progression des 2 autres lignes structurantes :

- Ligne T1 : 11 800 voyages
- Ligne 2 : 10 100 voyages
- Ligne 3 : 9 900 voyages

Le même mois, l'année précédente (Novembre 2016), les 3 principales lignes du réseau affichaient des niveaux de fréquentation nettement inférieurs :

- Ligne T1 : 6 900 voyages

- Ligne A : 7 000 voyages
- Ligne B : 4 000 voyages

Les chiffres de fréquentation des 3 lignes qui constitue l'armature principale du réseau de Nîmes Métropole démontrent le succès de la hiérarchisation du nouveau réseau, qui est synonyme de davantage de performances économiques et d'efficacité sociale.

### **3 - Une information en temps réels**

Avec le déploiement de l'application MOOVIT en 2017, les retours des utilisateurs sont positifs. L'information en temps réel de l'horaire de passage des principales lignes du réseau TanGO s'est mise en place en 2017. L'application, encore jeune et sujette à évolution au cours du temps, va couvrir l'ensemble des lignes du réseau en 2018.

En complément, tous les écrans des stations de la ligne T1 permettent de connaître l'horaire des prochains passages de la ligne T1 depuis 2017.

## **B/ Des efforts soutenus pour la mise en accessibilité du réseau**

La mise en accessibilité du réseau TanGO constitue une priorité pour Nîmes Métropole, qui s'est traduit par l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SDA AD'AP).

Cet outil de programmation vise à garantir l'accessibilité du réseau TanGO (points d'arrêt prioritaires du réseau et matériel roulant) et à renforcer l'accessibilité à l'information voyageurs.

La mise en œuvre du SDA se poursuit, en concertation avec les représentants institutionnels et les associations représentantes des personnes à mobilité réduite :

- 15 points d'arrêts ont été mis en accessibilité en 2017 pour un montant de 286 000 € HT
- Durant cette même année, le SAEIV a permis la mise en place d'annonces sonores selon un déploiement progressif.

Grâce aux efforts de Nîmes Métropole, pas moins de 471 points d'arrêts sont accessibles sur le réseau TanGO, ce qui représente un taux d'accessibilité de 62,2% sur Nîmes et de plus de 48,3% sur l'agglomération (Hors points d'arrêts concernant les lignes de Taxis à la Demande et les lignes scolaires TEMPO). Seules 3 communes de l'agglomération ne disposent pas d'arrêts d'accessibles et ces derniers sont en cours de programmation.

Par ailleurs, le parc de bus appartenant à Nîmes Métropole est aujourd'hui 100% accessible grâce à son renouvellement régulier.

### **1 - Le PDU en cours de révision**

Le PDU de 2007, toujours en vigueur, a permis :

- De mettre en service de la ligne T1 incitant de nouveaux usagers à utiliser les transports collectifs
- D'engager la réalisation du projet de tram-bus T2 le long d'un axe est-ouest, principal corridor de déplacements
- D'engager la réalisation du projet d'extension de la ligne T1 au sud de Caissargues
- De mettre en place d'un service de location de vélos et de 100 places de consignes en gare de Nîmes
- De réalisation de 2 parkings-relais (Parnasse et A54) très fréquentés
- La création et l'animation de Plans de déplacements d'entreprises ou d'administrations (PDE - PDA) permettant de faciliter et changer les habitudes de déplacements de ses employés (transports collectifs, covoiturage, éco-conduite, pratique du vélo..)
- La création d'un site de covoiturage pour les déplacements domicile-travail <http://covoiturage.gard.fr/>

Ce document qui arrive à son terme est en cours de révision.

La révision du PDU doit permettre de définir les priorités d'actions en faveur des déplacements alternatifs pour les 10 ans à venir et d'organiser les déplacements des personnes et des marchandises ainsi que le stationnement. Il concerne tous types de déplacements (bus, car, train, vélo, marche, voiture, camion, etc.) sur les 39 communes de Nîmes Métropole.

Elle s'appuie sur les 3 principes clés suivants :

- Promouvoir les modes de déplacements les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie
- Diminuer le trafic automobile
- Inciter les citoyens à se déplacer autrement en permettant une utilisation plus rationnelle de la voiture et en redistribuant l'espace public en faveur des piétons, vélos, transports collectifs

La révision du PDU, engagée par Nîmes Métropole avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne (AU) et un groupement de prestataires, associe de nombreux partenaires institutionnels depuis début 2017 : les services de l'Etat, la DREAL, la Région Occitanie, le Département, le Syndicat mixte du SCoT Sud Gard et d'autres partenaires institutionnels.

Des acteurs ciblés du territoire sont également associés à son élaboration tout au long du projet : entretiens avec des acteurs locaux (associations concernées par les sujets d'urbanisme et déplacements, universitaires), ateliers participatifs avec le panel citoyen et panel d'acteurs.

En 2017, le diagnostic du PDU a été achevé, ce qui a permis d'engager la seconde phase d'études concernant les scénarios.

## **2- Des actions importantes pour permettre l'émergence des infrastructures des mobilités de demain**

### **a. Suivi de la concertation relative au Contournement Ouest de Nîmes (CONIM)**

#### **Description du projet et de ses enjeux pour le territoire de Nîmes Métropole**

Le projet consiste à réaliser une nouvelle route à l'Ouest de l'agglomération nîmoise, qui connectera la Route d'Alès (RN106 au nord de Nîmes) à l'autoroute A9 par un échangeur à créer sur la commune de Milhaud.

Cette nouvelle route, à deux fois deux voies, de 12 km environ, permettra des échanges avec les RD 999 (Route de Sauve) et la RD 40 (Route de Sommières). Elle rendra possible la réhabilitation de l'actuelle RN106 qui est située dans une zone fortement urbanisée. Cet axe qui subit de forts trafics sera alors déclassé et rendu à un usage plus adapté pour une circulation plus apaisée.

Le CONIM représente un enjeu majeur du Plan de déplacements Urbain pour permettre de développer le dispositif de développement des modes alternatifs à la voiture en repoussant le transit, local et régional, en dehors des zones urbaines denses. En effet, des flux de transit existent encore en centre-ville (Jaurès par exemple) et empêchent le bon développement des transports en commun.

Sa mise en œuvre permettra par la suite de recomposer un tissu urbain dans le secteur Ouest dont le projet Trambus Diagonal T2 sera la locomotive en 2020, car certaines mutations ne pourront avoir lieu que lorsque les niveaux de trafic de la RN 106 permettront de la transformer en véritable boulevard Urbain.

#### **Actions 2017 et perspectives pour 2018**

La réalisation du CONIM ne peut être performante qu'avec la création d'un barreau routier entre la RD40 et la RN 113, afin de désenclaver la Zone Industrielle de Saint Césaire et permettre de donner un usage local à l'actuelle RN 106 qui pourra dès lors être requalifiée en boulevard urbain.

L'Etat assure la Maîtrise d'ouvrage des études du CONIM. A ce titre, La DREAL a mené la concertation réglementaire sur ce projet au cours du premier semestre 2017, Nîmes métropole s'est à l'occasion exprimée en faveur de sa réalisation, et a exprimé le souhait qu'un barreau de liaison entre RD40 et RN 113 fasse partie intégrante de ce projet.

<http://www.contournement-ouest-nimes.fr/informations-transversales/publications-79.html>

Le bilan de la concertation, très favorable au projet, a été tiré en septembre 2017. En complément, un arrêté définissant le périmètre d'études a été pris par le Préfet le 03 Octobre 2017, celui-ci figure désormais dans les trois Plans Locaux d'urbanisme des trois communes concernées par le Projet (Nîmes, Caveirac et Milhaud).



## b. Poursuite du développement du réseau de TCSP et mise en œuvre de lignes fortes de bus, aménagement de parkings relais

### Ligne T1 de BHNS : clôture de l'opération extension nord « Ecusson »

Le 3 décembre 2016 la ligne T1 de BHNS a été mise en service autour de l'Écusson. Des travaux de finitions, ainsi que la livraison des dernières places pour le compte de la Ville de Nîmes se sont achevées en début d'année 2017.

### Ligne T1 de BHNS : Extension sud vers Caissargues

#### **Rappel du projet :**

Le projet d'extension sud de la ligne T1 s'inscrit dans la continuité de plusieurs délibérations fondatrices pour le territoire de Nîmes Métropole, dont celle du 6 décembre 2007 qui a permis d'adopter le Plan de déplacement urbain (PDU) de l'agglomération.

La ligne T1 de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) axe « nord – sud » relie actuellement le parking relais A54 au cœur de Ville de Nîmes (Écusson). La section « A54 – Arènes » a été mise en service en septembre 2012, et la section « tour de l'Écusson » a été mise en service en décembre 2016.

La réalisation d'un réseau maillé performant de transports publics est poursuivie par la réalisation du TCSP axe « ouest – est » (Ligne T2) et par l'extension de la ligne T1 vers le sud. L'objectif est de réaliser l'extension reliant l'A54 au sud de Caissargues (Carré des officiers) d'ici fin 2019. Cette extension vers Caissargues figure au nombre des recommandations formulées par la commission d'enquête dans le cadre de l'enquête publique relative à l'extension nord de la ligne T1 (Écusson).

Le tracé projeté de l'opération d'extension sud de la ligne T1 s'insère sur le principal axe de déplacement du sud de l'agglomération nîmoise.

Il emprunte, à partir du parc-relais de l'A54 (actuel terminus sud de la ligne T1), la route de Saint-Gilles pour desservir la Commune de Caissargues et pour capter les importants flux automobiles provenant du Chemin des Canaux (RD135) et de la Route de Saint-Gilles.

**4 stations supplémentaires** seront implantées afin de desservir le sud de l'agglomération :

- La première au niveau de la zone « Euro 2000 »
- La deuxième au niveau du chemin des canaux (croisement RD42 / RD135)
- La troisième au niveau de la place de Lattre de Tassigny
- La quatrième et dernière au niveau du Carré des Officiers

**2 parkings relais (P+R)** complémentaires seront mis en place :

- Un premier au niveau du chemin des canaux d'une capacité de 90 places
- Un second au niveau du Carré des Officier (terminus sud) d'une capacité de 135 places. Ce P+R fera également office de Pôle d'Echange Multimodal (PEM) en liaison des lignes 41 et 42 (nouveau terminus de ces lignes)

Une représentation de la ligne est schématisée ci-contre.



Le tracé projeté permet la desserte directe de générateurs importants tels que la commune de Caissargues et sa zone d'activités Euro 2000, et plus largement, d'une zone de chalandise de plus de 35 000 habitants, qui est en plein développement et accueille l'Aéroport International de Nîmes et ses quelques 2 000 emplois.

**L'année 2017 a été marquée par :**

La finalisation des études d'avant-projet et le démarrage des études de projet

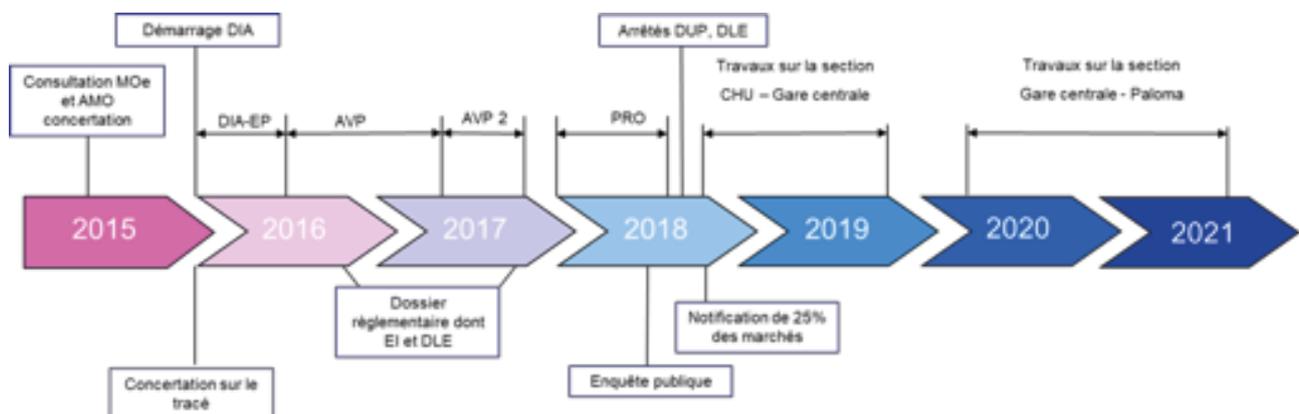
Le dépôt du dossier d'enquête publique pour instruction par les services de l'Etat

**Les perspectives pour 2018 sont :**

La finalisation des études et le lancement des marchés de travaux

La réalisation de l'enquête publique en septembre

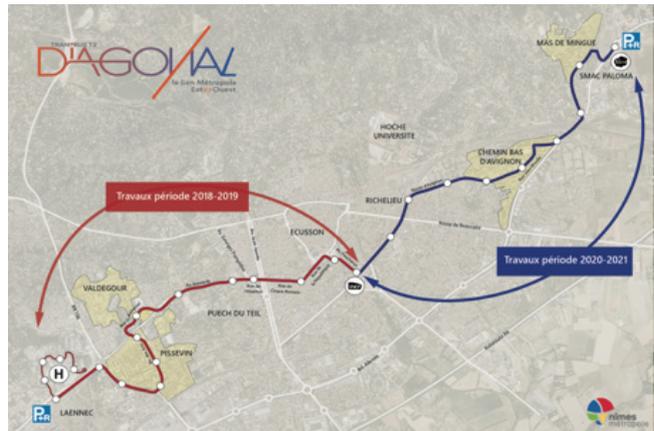
Le démarrage des travaux (période de préparation) en fin d'année



## **Poursuite des études relatives à la ligne Trambus Diagonal**

Concernant l'axe Est/Ouest de TCSP, future épine dorsale du réseau de Transport, après la concertation menée en 2016, en 2017, les études se sont poursuivies afin d'élaborer les dossiers réglementaires. Les dossiers ont été déposés le 6/11/2017.

Le tracé du projet a fait l'objet d'une approbation du conseil communautaire de Nîmes Métropole par délibération n°2017-02 – 055 du 6/02/2017. Il résulte d'une part de la concertation et d'autre part des différentes consultations et analyses issues des études préliminaires et d'avant-projet. Il propose une solution garantissant des possibilités de rabattements efficaces et des perspectives d'extension optimum du réseau de transport, alliant ainsi enjeux actuels et futurs.



NB : vous pouvez récupérer le visuel du tracé auprès d'Olivier ARNAUD ou François-Luc DUCHENNE et le texte de la délibération décrivant précisément le parcours dans la délibération si vous souhaitez en dire davantage sur le sujet.

Afin d'adapter au mieux les conditions contractuelles à la réalisation du T2 Diagonal Nîmes Métropole a décidé de procéder à la résiliation de son contrat de Délégation de service public pour l'exploitation de son réseau de transports publics dont les effets prendront fin au 31 décembre 2018.

Une réflexion sur les différents modes d'exploitation des transports publics a été menée afin d'étudier, en se basant sur le contexte local, le mode de gestion le plus favorable.

Le choix de relancer une délégation de service public a été délibéré par le Conseil Communautaire en date du 04 décembre 2017.

C'est pour Nîmes Métropole l'opportunité de fonder un nouveau contrat permettant d'améliorer ses coûts et sa qualité afin de dégager les marges de manœuvres nécessaires au portage de l'investissement T2.

Nîmes Métropole a donc engagé les démarches et études nécessaires à la relance d'un appel d'offres début 2018 pour un démarrage de la nouvelle DSP en janvier 2019. Celle-ci sera d'une durée de 5 ans et demi.

## **Halte ferroviaire Hoche Université et projet de Parc relais associé**

Les opérations de modernisation de la ligne ferroviaire Nîmes/ Alès menés par la Région Occitanie ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement de l'usage des trains au sein du pôle Métropolitain Nîmes Alès.

Le développement de l'éco-quartier Hoche Université et du réseau TCSP de Nîmes Métropole font de la création de la halte ferroviaire « Hoche Université » une priorité pour la desserte de ce quartier. A ce titre Nîmes Métropole envisage de réaliser un parking relais en ouvrage (potentiel d'environ 300 places) et de desservir à terme cette zone par un BHNS.

Courant 2016, Nîmes Métropole a missionné SNCF Réseaux en vue de réaliser les études préliminaires de la halte ferroviaire d'une étude préliminaire démontrant la faisabilité technique et financière de celle-ci. Les études se sont achevées en 2017.

Un partenariat avec la Région sous la forme d'un protocole d'intention est envisagé pour 2018, ce qui permettra d'engager la poursuite des études.

## **P+R Fons**

Nîmes Métropole s'est engagé à la réalisation d'un parking relais sur la commune de Fons afin de développer l'intermodalité entre les différents moyens de transports (marche à pied, vélos, voiture, trains, bus).

A ce titre l'ensemble des démarches de projet ont pu être finalisées en 2017 (établissement du projet de parking en lien avec la commune et les associations, mise en place de convention avec SNCF Réseaux). Les travaux sont planifiés dès avril 2018 pour une mise en service à la fin du premier semestre 2018. Ce parking d'un peu moins de 50 places permettra à l'utilisateur du secteur de Leins Gardonnenque de se stationner son véhicule ou son vélo sur le parking, de prendre le train pour se rendre en gare de Nîmes et ensuite utiliser le réseau de transport de Nîmes Métropole pour se rendre à sa destination finale. Projet étudié présenté ci-dessous :



### c. Les systèmes

Le renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV)

2017 a été l'année de la mise en place progressive d'un système d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs efficace permettant un suivi temps réel des véhicules se traduisant notamment par une information temps réel sur l'ensemble des lignes équipées.

La première ligne « pilote » à être équipée a été la ligne T1 en avril 2017. L'intégralité des lignes urbaines de Nîmes ont toutes été équipées en octobre 2017

La quasi intégralité des lignes périurbaines ont pu être déployées avant la fin de l'année. L'objectif de finalisation du projet est fixé au mois de février 2018.

Compléments com' si besoin articles réalisés sur SAE + Moovit

### d. Le Matériel Roulant

Achat de matériel roulant 24 m hybride gaz pour les lignes de BHNS T1 et T2

Afin d'exploiter la ligne T1 dans son intégralité 3 Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) complémentaires sont nécessaires.

Afin d'exploiter la ligne T2 dans son intégralité 13 BHNS sont nécessaires (7 pour la première phase et 6 pour la seconde phase).

Afin de gérer l'afflux de voyageurs en période de pointe et afin de se conformer à la future loi de transition énergétique des véhicules hybrides électrique / gaz de 24 mètres ont été commandés par Nîmes Métropole en fin d'année 2017.

Du fait de la spécificité du matériel et des homologations à obtenir les premiers véhicules sont prévus d'être livrés à partir du mois d'octobre 2019.

Toutes les informations complémentaire nécessaires sont à disposition de la com' (mag Agglo, dossier presse).



IMAGE ISSUE DES ESSAIS RÉALISÉS EN MARS 2018 AVEC LE VÉHICULE DU RÉSEAU DE TMB (BARCELONE)

### 3 - Une action soutenue pour le développement des mobilités actives :

Le Plan des Mobilités Actives 2015 -2017 est arrivé à son terme en 2017. Il a été prolongé jusqu'en, 2020, et a notamment bénéficié d'une convention de partenariat avec l'ADEME et d'une subvention de 77 400 €.

#### **a. Le développement du service de location de vélos**

L'espace véloTANGO a ouvert en phase test le 26 aout 2014 avec 100 vélos : 50 vélos de ville ; 30 vélos à assistance électrique, 20 pliants.

Il proposait un service de location de vélos en courte, moyenne et longue durée à des tarifs de lancement très attractifs et 110 places de consignes.

Suite à un très bon accueil de ce service notamment sur la location longue durée et de vélos à assistance électriques, Nîmes Métropole a acheté en octobre 2015 de 180 VAE et 50 vélos de ville de plus .

Nîmes Métropole a augmenté encore en 2017 de 100 VAE dont 80 à destination de la location et 20 à destination de prêts aux communes et entreprises PDE

En 2017 , 858 contrats de locations répartis comme suit : 38 % annuels, 15 % trimestriels ; 9 % mensuels, 38 % en courte durée

#### **Une enquête usagers a été réalisée fin 2016, elle montre que :**

Le report modal est de 38%.

Depuis l'ouverture jusqu'en 2017, une moyenne de 1 000 km est faite par, on peut en estimer **un gain de 14,5 tonne de CO2 économisés**

Les usagers sont à 78 % d'actifs, toutes tranches d'âges et les ¾ résident à Nîmes

Le premier motif d'utilisation est le travail (43 %), le second les loisirs-achats (40%)

Le vélo est utilisé comme moyen de déplacement quotidien : 94 % plusieurs fois par semaine, 70 % quotidiennement

#### **Il n'y pas eu d'enquête de satisfaction en 2017 et en 2016 :**

##### **Ce qui a changé entre 2014 et 2016 :**

- Report modal en augmentation 32 % en 2016, 28% en 2014

- Une meilleure optimisation des fonds public : l'augmentation des recettes (multipliées par 5 entre 2014 et 2016) permet une meilleure absorption des frais fixes liés à l'Espace VéloTANGO en gare.

#### **Ce qui n'a pas changé entre 2014 et 2016 :**

- La liste d'attente en 2016 toujours identique : 209 personnes
- Le service est toujours plébiscité :
- La liberté de mouvement (24 %) ; les tarifs (24 %), l'aspect écologique (23 %)

En 2017, la liste d'attente est épuisée avec l'arrivée en octobre des nouveaux vélos, il reste une trentaine de VAE disponibles à la location, certains abonnés n'ayant pas souhaité renouveler suite à l'augmentation des tarifs de réabonnement. Aucune publicité grand public n'a été faite

#### **b. Le stationnement sécurisé des vélos:**

En gare : 714 Pass consignes, soit une augmentation de 15.34%

Déploiements de consignes sécurisées : les TANGOBX

Les TANGO BOX sont des consignes individuelles, gratuites, sécurisées par le cadenas personnel du cycliste.

8 consignes individuelles ont été posées sur les sites de Nîmes Métropole :

- 4 sur le P+r de Calvas (un vélo présent à chaque visite)
- 4 sur la ZAE de Grézan

#### **c. Aide financières aux communes de Nîmes Métropole pour la réalisation de schémas directeurs cyclables**

##### **Les objectifs :**

Les objectifs sont d'accompagner et d'inciter les communes à mettre en place des plans vélos et marche à pieds, à prendre part au déploiement de ce plan en cohérence avec l'ensemble des priorités en matière de mobilité durable.

L'aide est à la fois technique dans l'accompagnement des projets des communes et financière ( 20 % du montant des études en complément des 50 000 € de l'ADEME, études d'élaboration d'un Plan Local de Déplacements (plafonné à 6 000 €) ou Schémas directeur des modes actifs (plafonnés à 4 000€)

##### **Bilan :**

Schéma Directeur des Modes Actifs Plan Local de Déplacements :

4 Communes ont réalisé ou ont lancé des études d'élaboration de Plan Local de Déplacements :

Nîmes, Redessan, Manduel

4 Communes ont lancé ou réalisé des Schéma Directeur des Modes Actifs :

Nîmes, Bouillargues, Langlade, Manduel

#### **d. Projet pour prêt de vélos aux entreprises PDE et communes**

Nîmes Métropole a consacré 100 000 € pour les prêter aux entreprises ayant signé une convention PDE et aux communes. Le prêt dure maximum 3 mois est non renouvelable

L'appel à projet a été lancé fin d'année 2017 ; le bilan sera produit en 2018

Perspective 2018 : Prolongation du plan des Mobilités Actives en vue de :

- Déployer le dispositif de prêts de vélos.
- D'intensifier l'animation autour des vélos par des campagnes de gravage, ateliers pédagogiques.
- D'équiper de stationnement sécurisé pour vélos les gares de l'agglomération

## **C/ Plans de déplacements entreprise :**

A ce jour, 18 établissements en démarche PDE : 14 000 salariés pouvant bénéficier d'aide à la mobilité :  
SNCF/Banque populaire/CAF/CHRU/CPAM/DRSM/BRL/Edf  
ENEDIS/La poste/O tourisme/Préfecture/Université de Montpellier  
Ville/Agglo/CARSAT/Pole emploi/Saint-Mamet

### **Perspectives 2018 :**

Des nouveaux services PDE :

- Un questionnaire en ligne pour aider au diagnostic
- Le prêt de VAE de 3 mois non renouvelables
- Une mise à jour des outils de communication

## **D/ Electromobilité**

Dans l'objectif de développement de l'éco mobilité et de l'accompagnement de la transition énergétique, l'incitation à l'usage du Véhicule électrique tient à la construction d'un réseau d'IRVE maillé. C'est pourquoi Nîmes Métropole a participé activement à l'étude de faisabilité confiée au SMEG (Syndicat mixte d'électricité du Gard), en 2015.

Cette étude a donné lieu à une démarche collective innovante, puisque neuf syndicats d'électricité de la Région Occitanie et les métropoles de Montpellier et Toulouse ont agi de concert pour proposer aux usagers un service unifié sur l'ensemble du territoire avec des bornes espacées de 30 à 50 km maximum pour un maillage optimal du territoire (925 bornes). Ce service, appelé Réveo, permet la recharge des véhicules et vélos électriques avec une seule même carte d'abonnement où que l'on soit en Occitanie

En 2017, le partenariat avec le SMEG( Syndicat mixte d'électricité du Gard) a permis l'installation et le maillage sur l'ensemble de l'agglomération de bornes de recharge pour véhicules électrique du réseau Réveo

| <b>N°</b>  | <b>LIBELLE_OPERATION</b>                       | <b>LIBELLES</b>                                      |
|------------|--|--|
| 17-IRV-11  | NIMES - BOULEVARD GAMBETTA-17-IRV-11           | IRVE - Boulevard Gambetta                            |
| 17-IRV-27  | NIMES - CIRQUE ROMAIN - 17-IRV-27              | IRVE - Hubert Rouger                                 |
| 17-IRV-36  | NIMES - 3B 1 - 17-IRV-36                       | IRVE - 3B (à gauche)                                 |
| 17-IRV-37  | NIMES - 3B 2 - 17-IRV-37                       | IRVE - 3B (à droite)                                 |
| 17-IRV-13  | NIMES - CONTRE ALLEE AMERIQUE LATINE-17-IRV-13 | IRVE - Contre Allée de l'Amérique latine             |
| 17-IRV-25  | NIMES - GEORGE BESSE-17-IRV-25                 | IRVE - George Besse                                  |
| 17-IRV-31  | NIMES - HOICHE-UNIVERSITE-17-IRV-31            | IRVE - Hoche Université                              |
| 17-IRV-26  | NIMES - KM DELTA-17-IRV-26                     | IRVE - Km Delta                                      |
| 17-IRV-12  | NIMES - PLACE GABRIEL PERI-17-IRV-12           | IRVE - Gabriel Péri                                  |
| 16-IRV-108 | NIMES - SMEG-16-IRV-108                        | IRVE - Rue Bridaine                                  |
|            |  |  |
| 17-IRV-23  | NIMES - VILLE ACTIVE 1 - 17-IRV-23             | IRVE - Jean Prouvé                                   |
| 17-IRV-22  | NIMES - VILLE ACTIVE 2 - 17-IRV-22             | IRVE - Nicolas Ledoux                                |
| 17-IRV-30  | NIMES - ZAE - A54-17-IRV-30                    | IRVE - A54   |
| 17-IRV-29  | NIMES - ZAE - PARNASSE-17-IRV-29               | IRVE - P+ R Parnasse                                 |
| 17-IRV-28  | NIMES - ZAE - POLYCLINIQUE-17-IRV-28           | IRVE - Avenue de la Bouvine                          |
| 17-IRV-14  | NIMES - RUE AUGUSTE - 17-IRV-14                | IRVE - Rue Auguste                                   |
| 17-IRV-07  | NIMES - SERVICES TECHNIQUES-17-IRV-07          | IRVE - Services Techniques                           |
| 17-IRV-24  | NIMES - MAS DES ABEILLES-17-IRV-24             | IRVE - Mas des abeilles                              |
| 17-IRV-20  | NIMES - CALVAS - 17-IRV-20                     | IRVE - Calvas  |
|            |  |  |
| 16-IRV-70  | BERNIS-16-IRV-70                               | IRVE - Boulevard Charles Mourier                     |
| 16-IRV-109 | BOUILLARGUES                                   | IRVE - Place de l'Europe                             |
| 16-IRV-19  | CALMETTE (LA)-16-IRV-19                        | Borne "Rue Fanfonne Guillerme"                       |
| 16-IRV-69  | GARONS-16-IRV-69                               | IRVE - Place de la Mairie                            |
| 17-IRV-21  | MARGUERITTES - TEC1-17-IRV-21                  | IRVE - TEC 1   |
| 16-IRV-02  | MARGUERITTES-16-IRV-02                         | IRVE - Bvd Ferdinand Pertus                          |
| 17-IRV-02  | MILHAUD-17-IRV-02                              | RUE ARTHUR RIMBAUD                                   |
| 16-IRV-23  | SAINT CHAPTES-16-IRV-23                        | Borne "Services techniques municipaux"               |
| 16-IRV-57  | SAINT DIONISY-16-IRV-57                        | IRVE - Parking voie verte                            |
| 16-IRV-80  | SAINT GENIES DE MALGOIRES-16-IRV-80            | IRVE - Parking de la Mairie Chemin de Font Barjarret |
| 16-IRV-53  | SAINT GERVASY-16-IRV-53                        | IRVE - Avenue Saint Didier                           |
| 17-IRV-19  | SAINT GILLES-17-IRV-19                         | IRVE - Parking Charles de Gaulle                     |
| 17-IRV-16  | GENERAC-17-IRV-16                              | IRVE - Grand Rue                                     |

Celles en rouge sont prises en charge à hauteur de 20 % par Nîmes Métropole (sur les Zones d'activité économiques et les P+r de Nîmes Métropole, 50 % par l'ADEME et le SMEG à 30 % ), les autres par les communes: à hauteur de 20 ou 13 % selon leur taille ( bon à savoir : géolocalisation de l'emplacement des bornes sur toute l'agglo fournie au SIG pour visuel éventuel)

La mise en service est prévue pour décembre 2017 :

Un tarif unique :

Le coût de recharge est à 1.50 € TTC pour les abonnées (abonnement à 12€ TTC / an) et de 3 € TTC pour les non abonnés jusqu'à la première heure de charge. Au-delà, le tarif est décompté à la minute (1,50 € TTC / heure, soit 0.025 € la minute, abonné ou pas). Ce tarif est identique pour l'ensemble de la région Occitanie.

Une simplicité de paiement :

Par le biais du site internet, [www.reveocharge.com](http://www.reveocharge.com), l'utilisateur dispose d'un accès pour acheter le badge et gérer son compte en ligne. Pour faciliter le paiement de la charge, l'utilisateur bénéficie soit d'une carte d'abonnement ou bien d'une application mobile nommée Révéo, disponible sur Android & Ios. Cette application permet à l'utilisateur de connaître l'emplacement et la disponibilité de la borne la plus proche.

La borne :

De marque Cahors, elle dispose de deux points de charge (soit possibilité de recharger deux véhicules en simultanée), avec 3 socles de prises de chaque côté (domestique, T2 et T3). Avec un temps de charge autour de 2 heures selon les véhicules, elle a pour vocation de rassurer les utilisateurs de véhicules électriques en leur permettant de faire l'appoint de carburant alternatif.

A ce jour toutes les bornes sont opérationnelles

### **Perspectives 2018**

- Étudier l'équipement des futurs P+R en borne de recharges lentes
- Interopérabilité avec les équipements de la région PACA

## VIII. Sport



**Tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité : pour une Agglomération solidaire et conviviale en renforçant les solidarités territoriales et le « vivre ensemble »**

Une Communauté d'Agglomération soudée autour de valeurs partagées, où il fait bon vivre, une Agglomération équitable, c'est mettre l'humain au cœur des projets et des réalisations. « Mieux vivre ensemble », c'est : encourager les initiatives créatrices d'ouverture culturelle, favoriser la pratique du Sport, créer du lien social et permettre à chacun d'accéder aux services, vecteurs d'intégration, d'identité et d'épanouissement personnel.

## **A/ Favoriser la pratique de disciplines sportives pour tous les publics**

Afin d'assurer un développement qui garantisse aux générations présentes et futures, le maintien et l'amélioration du « bien vivre ensemble », Nîmes Métropole, dans l'ensemble de ses politiques publiques, doit tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité.

### **1 - Des équipements communautaires sportifs qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants**

Nîmes Métropole entend optimiser l'offre de services à ses habitants, en articulant un maillage de petits équipements, notamment par l'octroi de Fonds de Concours, et en construisant des équipements communautaires.

#### **a. Le Complexe Nautique NEMAUSA : activités sportives, éducatives, de loisirs**

NEMAUSA, ouvert en 2007, combine l'activité sportive, éducative et de loisirs. Le programme d'équipement répond aux besoins des habitants de l'Agglomération. Cet équipement est « ouvert à tous », grâce à son accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le délégataire VERT MARINE, entreprend une réelle démarche environnementale, en respectant les normes AFNOR et HQE, et en maîtrisant l'utilisation des produits nettoyants.

La fréquentation 2017 dépasse les 300 000 entrées.

En 2017, NEMAUSA a accueilli :

- Le meeting régional de natation, en février.
- Le meeting international de plongée sportive en piscine, en mars
- Le meeting des maîtres, en mai

#### **b. Un Marché de transport des scolaires**

Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, dans le droit fil des orientations de développement durable de son Agenda 21, a mis en place un Marché de transport des élèves de primaire, vers NEMAUSA. **Ce Marché permet d'optimiser le coût des transports.**

### **2 - Une Agglo sportive**

**Le sport, qu'il soit de loisir ou de compétition, représente un vecteur de valeurs en résonance avec les principes du développement durable. La priorité de Nîmes Métropole est de faciliter la pratique d'activités sportives en favorisant l'accès de ses habitants aux équipements.**

## a. Des Fonds de Concours pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Nîmes Métropole a la possibilité d'attribuer à ses communes membres, des Fonds de Concours. Ils sont une forme de redistribution financière. Les critères d'attribution des Fonds de Concours, définis par voie délibérative en 2006, ont été revus en 2012, puis actualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Si le Sport est généralement un domaine de compétence communale, « l'organisation » doit être pensée de manière durable, à l'échelle intercommunale.

En 2017, Nîmes Métropole a attribué des Fonds de Concours :

- A la commune de **Cabrières**, pour l'aménagement d'une aire sportive secteur Caveroque. La commune a financé son projet à hauteur de 186 500,00 € HT, sur un total de 279 000,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 93 250,00 €.

- A la commune de **Caissargues**, pour la création de deux courts de tennis au complexe Jean-Philippe LAMOUR. La commune a financé son projet à hauteur 39 590,00 € HT, sur un total de 44 590,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 19 795,00 €.

- A la commune de **Caveirac**, pour la création d'un skate parc sur le complexe mas Vieil. La commune a financé son projet à hauteur de 25 590,00 € HT, sur un total de 25 590,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 12 795,00 €.

- A la commune de **Clarensac**, pour la construction d'un local associatif destiné aux pratiquants du boulo-drome. La commune a financé son projet à hauteur de 71 700,00 € HT, sur un total de 71 700,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 35 850,00 €.

- A la commune de **Clarensac**, pour la création d'un équipement multisport. La commune a financé son projet à hauteur de 43 000,00 € HT, sur un total 43 000,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 21 500,00 €.

- A la commune de **Domessargues**, pour la création de deux salles dédiées aux activités sportives et de danse. La commune a financé son projet à hauteur 195 000,00 € HT, sur un total de 390 000,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 97 500,00 €.

- A la commune de **Générac**, pour la construction d'une salle d'activités multi-sports et extension des vestiaires. La commune a financé son projet à hauteur de 278 570,00 € HT, sur un total de 418 570,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 139 285,00 €.

- A la commune de **La Calmette**, pour la rénovation du pôle sportif. La commune a financé son projet à hauteur de 231 808, € HT, sur un total de 231 808,40 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 115 904,20 €.

- A la commune de **Langlade**, pour la réhabilitation des anciens vestiaires du stade des lauzières en salles multi-activités sportives. La commune a financé son projet à hauteur de 142 889,70 € HT, sur un total de 142 889,70 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 71 444,85 €.

- A la commune de **Manduel**, pour la création d'un skate parc. La commune a financé son projet à hauteur de 35 680,00 € HT, sur un total de 45 680,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 17 840,00 €.

- A la commune de **Marguerittes**, pour l'aménagement d'un complexe sportif avec un terrain mixte et une piste d'athlétisme. La commune a financé son projet à hauteur de 709 600,00 € HT, sur un total de 839 600,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 354 800,00 €.

- A la commune de **Marguerittes**, pour la rénovation de deux courts de tennis. La commune a financé son projet à hauteur de 39 289,20 € HT, sur un total de 39 289,20 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 19 644,60 €.

- A la commune de **Milhaud**, pour la construction d'une halle des sports. La commune a financé son projet à hauteur de 930 129,00 € HT, sur un total de 2 480 129,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 415 000,00 €.

- A la commune de **Nîmes**, pour la construction d'une patinoire. La commune a financé son projet à hauteur de 2 970 000,00 € HT, sur un total de 4 950 000,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 1 485 000,00 €.

- A la commune de **Poullx**, pour la création d'un terrain de foot synthétique, d'une aire d'échauffement et d'un éclairage. La commune a financé son projet à hauteur de 828 315,00 € HT, sur un total de 1 026 685,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 414 157,50 €.

- A la commune de **Redessan**, pour la construction d'une salle omnisports. La commune a financé son projet à hauteur de 749 389,73 € HT, sur un total de 1 130 796,73€ HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 374 694,87 €.

- A la commune de **Saint Dionisy**, pour la rénovation du pôle sportif Est de la commune (foyer sportif). La commune a financé son projet à hauteur de 128 334,92 € HT, sur un total de 133 334,92 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 64 167,46 €.

- A la commune de **Saint Génies de Malgoires**, pour la création d'un mini stadium. La commune a financé son projet à hauteur de 56 480,80 € HT, sur un total de 56 480,80 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 28 240,40 €.

- A la commune de **Saint Gilles**, pour la réhabilitation et l'extension de la halle de sport Georges Chouleur. La commune a financé son projet à hauteur de 970 000,00 € HT, sur un total de 1 550 000,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 485 000,00 €.

- A la commune de **Sauzet**, pour l'installation de l'arrosage semi-automatique et la mise en sécurité de l'éclairage du stade. La commune a financé son projet à hauteur de 26 157,77 € HT, sur un total de 37 368,25 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 13 078,89 €.

- A la commune de **Sernhac**, pour la création d'un terrain de sports et de loisirs. La commune a financé son projet à hauteur de 18 750,00 € HT, sur un total de 18 750,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole: 9 375,00 €.

En incitant les Communes à prendre en compte le développement durable dans leurs projets de construction, Nîmes Métropole s'assure de la durabilité et de la performance des nouvelles constructions ou des réhabilitations des équipements sportifs du territoire. Ainsi, pour chacun des dossiers l'accent est mis sur plusieurs critères en fonction du projet : accessibilité, modes doux, maîtrise des consommations en énergie et eau, choix des matériaux, terrain végétal, intégration paysagère, chantier vert, emploi de personnes en situation de handicap, etc.

## **b. Les projets portés par la Direction des Sports**

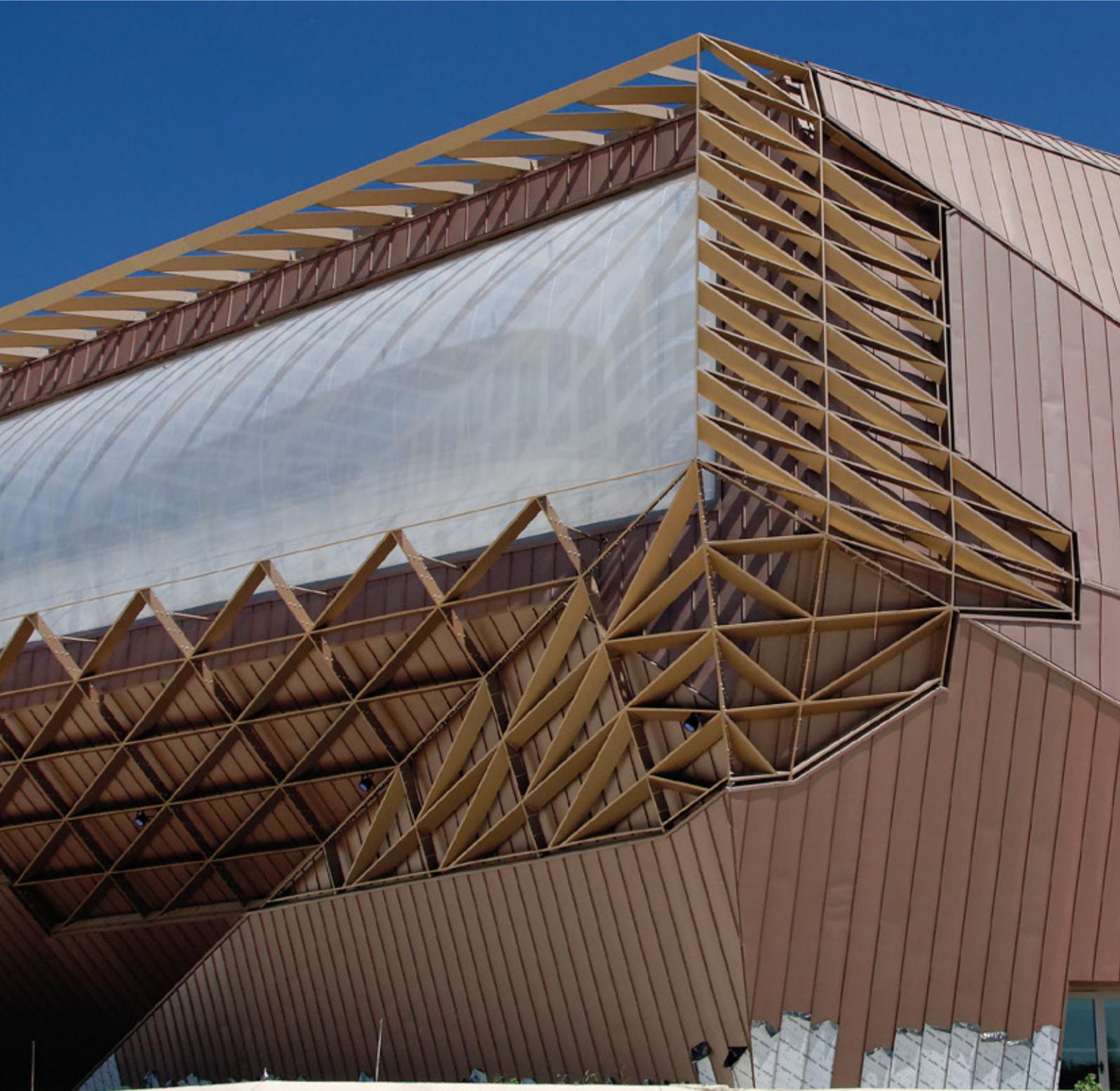
**En 2017, la 6<sup>ème</sup> édition des journées découvertes sportives se sont déroulées du 18 au 21 juillet 2017.** Elles ont permis à 1137 enfants de 6 à 11 ans des ALSH de Nîmes Métropole, de découvrir de nouvelles

disciplines sportives, des équipements sportifs de haut niveau, les valeurs du Sport, avec des entraîneurs des Clubs de haut niveau.

### **c. Nîmes Métropole, partenaire de grands événements sportifs**

- 19<sup>ème</sup> tournoi de Tir à l'Arc, en janvier.
- 47<sup>ème</sup> Etoile de Bessèges, en février.
- Circuit épée séniors, en avril.
- Championnat Régional d'Apnée, en mars.
- Compétition internationale de plongée sportive, en mars.
- Championnat de France de Gymnastique Rythmique, en mai.
- 66<sup>ème</sup> édition du Grand Prix Midi Libre « Jeu Provençal », en juillet.
- La Zontienne, en octobre.
- Tournoi de Nîmes (Judo), en décembre.

# IX. Culture



Le projet culturel de Nîmes Métropole se structure autour des axes suivants :

- La lecture publique
- L'harmonisation et l'organisation des enseignements musicaux et chorégraphiques
- La décentralisation du spectacle vivant
- Le soutien et l'organisation de festivals fédérateurs
- La valorisation du patrimoine et des traditions régionales.

Ainsi, la communauté d'agglomération assure et assume la diffusion d'un grand nombre de spectacles vivant tout au long de l'année, permettant l'attractivité et l'irrigation culturelle de l'ensemble des 39 communes de son territoire.

## **A/ Paloma, la scène de musiques actuelles de Nîmes Métropole (SMAC)**

**Paloma, c'est la scène, des artistes de choix, un public conquis, le soutien des musiciens locaux et de la création artistique...**

**En septembre 2017, Paloma a fêté ses 5 cinq ans d'activités.**

Elle s'est aussitôt imposée comme équipement structurant de Nîmes Métropole (concerts, ateliers pédagogiques, groupes en résidence, ouverture des vendredis de l'agglo pour 2016, 2017 et 2018, festival de Jazz en 2017 et prévu en 2018). La SMAC travaille en collaboration avec de nombreux acteurs du territoire, équipements culturels tels que le Théâtre de Nîmes, Le Périscope, Le Carré d'Art ou associations locales (sans les citer toutes : Animé, Come On people, Da Storm, O'Flamenco, etc.) et également des citoyens en fédérant une équipe de bénévoles impliqués.



Par ailleurs, le projet d'action culturelle de par la diversité des initiatives mises en place (visite commentée, rencontre avec des artistes, présence lors de balances, concerts, organisation de concerts, etc.) et des publics visés (établissements scolaires, maison de retraite, centres sociaux, services pénitentiaires, etc.) est l'un des plus conséquents sur le territoire national. Aussi, Paloma s'impose comme l'une des SMACs qui proposent le plus de spectacles chaque année (114 en moyenne contre 63 à l'échelle nationale). Une programmation à la fois dense, exigeante et défricheuse qui lui vaut d'être reconnue à la fois comme un passage obligé pour les artistes et une structure prescriptrice et influente.

Cette année, l'ensemble des activités proposées par Paloma ont touché 77 697 personnes de tous âges :

-63 291 spectateurs des concerts et du festival This is not a love song,

-5 063 musiciens usagers des studios de répétition et bénéficiaires des actions d'accompagnement et de conseil,

-9 343 bénéficiaires des actions culturelles.

Ces chiffres sont en très nette augmentation depuis l'ouverture de la SMAC.

En 2017, une troisième scène a vu le jour au sein de Paloma. Le patio devient ainsi un lieu de représentation pouvant accueillir 450 personnes.

Ainsi, Paloma propose un projet artistique et culturel ambitieux et une qualité d'accueil du public, remarquable. Nîmes Métropole s'investit dans les activités de Paloma en contribuant financièrement à son développement, à la fois en fonctionnement (1 674 850 euros en 2017, soit environ 80% des subventions globales) et investissement (50 000 euros). Le même budget est reconduit en 2018.

## B/ La politique culturelle

La communauté d'agglomération met en œuvre un projet culturel fédérateur, rythmé tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire.

### 1- Le Projet Culturel de Nîmes Métropole

Il accompagne et complète l'offre culturelle mise en œuvre par les communes, en dotant le territoire d'équipements structurants associés à une activité culturelle adaptée. Cette action permet le rayonnement de l'agglomération nîmoise tout en développant une culture de proximité.

La politique culturelle s'intéresse plus particulièrement à la lecture publique, au spectacle vivant et au patrimoine.

Afin de faciliter l'accès de tous aux pratiques culturelles, la communauté d'agglomération multiplie les rencontres entre les créateurs (écrivains, illustrateurs, acteurs, conteurs, poètes, musiciens, chanteurs...) et le public.

Le concours d'écrits « **Le Printemps des auteurs** », permet de construire des liens intergénérationnels autour de la lecture et de l'écriture.

En 2017 encore, la tournée des contes a rencontré un fort succès dans les médiathèques de l'agglomération encore avec 710 spectateurs et un bon retour de celles-ci. Le conte reste ainsi accessible à tous.

Les ateliers en amont du salon ont aussi connu un franc succès, ludiques, instructifs, créatifs et culturels, ils ont beaucoup plu aux 600 petits et grands qui s'y sont rendus.

La thématique du concours cette année était sur l'univers du cirque avec 250 visiteurs sur l'après-midi du salon ; journée d'animation et de partage avec un spectacle plus que divertissant qui aura plu tant aux enfants qu'aux visiteurs adultes. Cette rencontre a aussi été l'occasion de riches débats.

### 2- L'essor du Spectacle Vivant pour tisser du lien entre les habitants

Nîmes Métropole a développé **une politique d'essor du spectacle vivant** en créant des événements à la mesure du territoire.

► **Les « Vendredis de l'Agglo », pour les spectacles tout public, et les « Pestacles de l'Agglo » pour le jeune public** révèlent ses « talents » en **44** dates cette année. Elles permettent aux habitants d'assister gratuitement tout près de chez eux, à des représentations culturelles de qualité : musique, danse, théâtre, jeune public.

Une grande soirée d'ouverture de saison s'est tenue à Paloma le vendredi 16 février avec une salle pleine (jauge de 640 places assises) pour le spectacle du talentueux Cédric Chapuis « une Vie sur Mesure ». (Les « Uns différents » en première partie)

► **Le Festival de jazz** qui comprend 15 dates cette année au tour d'un seul thème : le jazz pour tous. Il permet aux habitants de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole d'assister près de chez eux à des concerts de jazz de qualité à un prix très abordable (17 euros tarif plein et pass à 85 euros donnant l'accès à 6 concerts). Innovation en 2017 : la création de deux dates Jazz en Famille pour découvrir en famille la musique Jazz. En 2018, un concert aura lieu à Paloma et au théâtre de Nîmes : deux salles emblématiques du territoire de l'agglomération nîmoise.

Comme en 2017, l'accent sera mis sur les produits locaux avec circuits court que ce soit pour la restauration mais encore les boissons (Costières de Nîmes, Brasserie la Barbaude).



➡ **Clé de sol en Costières** est un nouveau rendez-vous estival, dont le bel canto est l'invité majeur. En 2017, 1 000 personnes s'étaient retrouvées au domaine de Campuget pour applaudir Roberto Alagna, parrain de l'opération.

En 2018, 1 400 personnes pourront assister à l'hommage fait à Verdi, avec pour cadre le Château d'Espeyran, domaine viticole prestigieux qui s'inscrit parfaitement dans la tradition lyrique italienne.

L'objectif de l'évènement est de promouvoir le vin des Costières via la musique classique et lyrique. Développer l'énotourisme et aussi valoriser les produits du terroir, un cocktail dinatoire sera organisé avant le concert pour les VIP, mais tout le public pourra également déguster les vins des Costières et goûter les produits du terroir, des stands sont prévus dans le cadre magique du jardin du château.

### **3 - Nîmes Métropole soutient l'activité des associations culturelles**

En 2017, Nîmes Métropole a soutenu des projets tels que :

- **Le festival Animé**, de l'association Way of House, avec pour objectifs l'émulation culturelle et le dynamisme artistique autour de projets portés par Paloma en faveur des associations et des Ecoles de Musique. Ce festival est décentralisé dans les communes de l'intercommunalité depuis maintenant 8 éditions ! Ce concert d'Animé séduit un public de plus en plus nombreux à chaque édition. L'association a déjà investi les communes de La Calmette, Dions, Rodilhan, Caveirac, Redessan et en 2017 Clarensac et Langlade...

- **Le festival Tout Simplement Hip Hop** de l'association Da Storm où l'objectif est d'amener le public à découvrir la musique Hip Hop à sa juste valeur. Ce festival a su créer une dynamique avec des concerts, spectacles de danse, battles breakdance, expositions, live graffiti, conférence, projections, ateliers... qui ont l'ambition de sensibiliser un large public amateur et connaisseur.

- Le festival **Tout Simplement Graffiti** fruit d'un partenariat entre Nîmes Métropole et l'association Da Storm. Ce projet a pour objectif de valoriser le territoire de la communauté d'agglomération nîmoise. Chaque année, au moins deux communes de l'agglomération seront ainsi investies pour qu'y soit réalisée une fresque de grande envergure. C'est ainsi que des fresques monumentales ont été réalisées en 2017 à Rodilhan et Générac permettant peu à peu l'embellissement des communes membres de la communauté d'agglomération et la tenue d'actions culturelles.

Nîmes Métropole soutient également d'autres projets culturels comme le cinéma argentin avec l'association Jean-Paul Boyer.

**C'est ainsi que Nîmes poursuit l'objectif de déclinaison culturelle de l'Agenda 21** en mettant en œuvre des politiques encourageant la diversité culturelle, impliquant de garantir la variété de l'offre, de favoriser la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion d'encourager les coproductions ainsi que les échanges en évitant les positions hégémoniques.

### **4 - A la recherche de nouveaux talents**

**Dans le cadre de son partenariat avec la Ville de Nîmes**, Nîmes métropole organise sur son territoire un à deux concert(s) des lauréats de la bourse des jeunes talents. Ceux-ci bénéficient aussi de de la scène comme de l'accompagnement de Paloma.

### **5- Les équipements culturels et le petit patrimoine**

Des équipements et des services portés par une commune sont mis en perspective à l'échelle intercommunale. La culture est un domaine de compétence partagé avec les communes.

Lorsqu'un équipement est clairement conçu pour répondre à un enjeu de développement intercommunal, Nîmes Métropole s'associe aux projets portés par les communes en leur proposant un soutien financier, dans le cadre de l'instruction, puis de l'attribution de fonds de concours.

Parallèlement, la sauvegarde et la valorisation du petit patrimoine rural sont également en jeu. Particulièrement riche et diversifié, il témoigne d'une longue histoire et contribue fortement à l'identité du territoire et à la qualité du cadre de vie. **Cet héritage est ainsi préservé.**

C'est pourquoi, Nîmes Métropole a approuvé, par délibération le 14 décembre 2016, un nouveau règlement en matière d'attribution de **fonds de Concours** pour objet la construction, l'aménagement et la rénovation d'équipements culturels et petit patrimoine, qu'ils soient structurants pour l'agglomération, sectoriels ou de proximité.

## C/ Les Cultures et Traditions Régionales : préserver, respecter l'identité et le patrimoine du territoire

« Graines de Raseteurs », arts équestres, concours d'abrivados : des traditions ancrées dans notre patrimoine.

Nîmes Métropole propose aux communes lors de la préparation de la saison taurine, une programmation de manifestations en phase avec les traditions du territoire.

➔ **Nîmes Métropole organise**, en partenariat avec la Fédération Française de Course Camarguaise, le concours des «**Graines de Raseteurs**», conçu pour promouvoir la course camarguaise et accompagner les écoles de raseteurs dans leur mission de détection et d'entraînement. Les principaux critères d'évaluation sont la démonstration de leur manière élégante et loyale, lors des courses. Ils sont également jugés sur le respect dont ils font preuve vis à vis de l'animal et du public.

En 2017 : La finale s'est déroulée dans les arènes de Marguerittes, avec en vainqueur Lucas Lopez de l'école de Bouillargues.

➔ **Le Concours d'Abrivados** s'inscrit au fil des éditions, dans les rendez-vous appréciés de la saison taurine. Un week-end de traditions Camargue lui est consacré. Cette nouvelle session « camarguaise » a tenu ses promesses en recentrant les épreuves et la logistique sur une seule commune et en associant la manifestation à un cadre festif.

Depuis 2016, le règlement est modifié, avec l'octroi d'une prime aux manades présentant un piquet de 7 chevaux sur 9 de pure race Camargue. Cette dotation vise à encourager et à promouvoir le maintien des chevaux de race Camargue dans les abrivados qui voient de plus en plus apparaître des chevaux croisés ou ONC.

En 2017, cette dotation a été reconduite.

Le concours d'abrivados organisé par Nîmes Métropole réunit professionnels de la bouvine, clubs taurins, comités des fêtes et experts du monde équin et bovin et porte une attention particulière au respect des normes en vigueur en hygiène et sécurité.

En 2017, célébrant les 10 ans de l'existence du concours, les qualifications du concours d'abrivados se sont donc déroulées à Saint-Chaptes. 12 manades gardoises se sont rencontrées, en trois manches. La Manade Arlatenco grand vainqueur de cette édition, remet son titre en jeu en 2018.

➔ **Les arts tauromachiques** : La Primavera de tientas et Le Grand bolsín taurin

Depuis plusieurs années, la tauromachie est présentée en ateliers, à la découverte de cette culture représentée sur le territoire, dans le cadre de tientas pédagogiques, en présence d'écoles taurines et d'éleveurs français. Ces tientas se sont déroulées en 2017 sur 5 communes du territoire.

Le Grand bolsín taurin, le chemin des novillers sur le territoire de l'agglo :

Les précédents vainqueurs du tournoi, le nîmois Tibo Garcia, l'espagnol Cristián Pérez, l'arlésien Adham Belaidi se sont démarqués tout au long des sélections et ont reçu le trophée du grand bolsín taurin de Nîmes Métropole.

Les matadors de toros Juan Bautista et Denis Loré ont parrainé les précédentes éditions. Andy Younes, parrain de l'édition 2017, a d'ailleurs reçu cette même année, l'alternative des mains de Juan Bautista.



Il est à noter que 53 aspirants novillers ont participé aux sélections depuis la création du bolsín en 2015. Les éleveurs français de taureau de combat sont également à l'honneur, sélectionnés pour les qualités de leur bétail : Tardieu, André, Jalabert, Yonnet, Laget. 3 parrains de renom Denis Loré, Andy Younes, Juan Bautista ont marqué de leur participation les premières éditions.

► **Les spectacles équestres** sont également présentés au grand public à travers : une tournée organisée dans plusieurs communes du territoire durant tout l'été. Une excellente fréquentation dans les huit arènes qui ont reçu les équestres. Un public fédéré à la fois par les communes et par Nîmes Métropole autour d'un spectacle créé pour la communauté d'agglomération par l'association Andalucia, à l'issue d'un appel à projets. Une compétition d'attelages, « **Les Galops d'Agglo** » discipline équestre présentée pour la 1ère fois sur le domaine de Vallongue en 2015, a été reconduite en 2016, en 2017 et sera à nouveau sur ce site en 2018.

L'épreuve est qualificative pour les Championnats de France. Elle s'est déroulée sur 3 jours et a attiré les meilleurs nationaux évoluant en championnat de France en Team, Paires et Solo ainsi qu'en attelages Team poney.

La compétition est composée de 3 phases de tests : dressage, maniabilité et marathon proposé à des séries de niveau national.

Cette année 70 attelages se sont engagés dans la compétition.

**Le domaine de Vallongue** est situé au nord de Nîmes, le long de l'ancienne route d'Anduze. Nîmes Métropole a acquis ce domaine dans le cadre de la politique de réserve foncière communautaire sur près de 373 hectares.

**Les Crins Blancs de Noël** se veulent être un événement de Noël féérique qui promeut les chevaux de race Camargue et la tradition ancrée dans notre territoire. Les enfants peuvent retrouver des ateliers, des animations et des spectacles initiant à la magie de Noël et autour des cultures et traditions locales. Un spectacle équestre « Mon Camargue, cheval rêvé » a également eu lieu le samedi soir.

Fort de son succès en 2016 cet événement a été reconduit en 2017 et associé à la Féria des Pitchouns pour un événement de plus grande ampleur où 3000 personnes ont pris part. Celui sera bien sûr de nouveau programmé en 2018.

# X. Divers



nîmes  
métropole

## **A/ Le secrétariat général continue de renforcer ses exigences en matière de développement durable**

En 2017, le Secrétariat Général a souhaité poursuivre la démarche initiée dès 2011 en faveur du développement durable, en renforçant ses exigences en la matière, dans ses différents registres de compétences.

### **1 - En matière de marchés publics**

#### **Prestations de nettoyage des locaux communautaires**

La valeur technique est notamment appréciée au travers de la qualité des consommables et des appareils de distribution. Outre leur efficacité, l'utilisation de produits écologiques et protecteurs de l'environnement est appréciée tout comme l'utilisation de matériels éco-responsables précisant notamment les performances énergétiques et sonores de ces matériels.

#### **Service Conseil Juridique et Plateforme des communes**

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le service commun Conseil Juridique – Plateforme des Communes poursuit sa démarche de développement durable, d'une part par l'utilisation systématique et généralisée de procédures dématérialisées et d'autre part dans les réponses et solutions proposées aux communes adhérant au dispositif.

### **2 - Au niveau du volet institutionnel**

Le service utilise au quotidien tous les process dématérialisés impulsés par l'e-administration afin d'optimiser les procédures internes.

Cela se traduit notamment par la communication des documents administratifs divers, réalisés ou détenus par Nîmes Métropole, dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs qui se fait de manière générale, par voie dématérialisée, ainsi que par la diffusion via l'Intranet des notes de service.

Le Secrétariat Général assure, par ailleurs, le suivi et l'organisation des réunions de plusieurs instances légales internes dont la Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), ainsi que la Conférence des Maires.

Les convocations, rapports examinés (rapports d'activités de services, projet de mode de gestion) et les comptes rendus de ces réunions sont transmis également par voie dématérialisée aux membres de ces instances.

Par ailleurs, le dépôt et le renouvellement de marque à l'INPI se fait dorénavant en ligne. Cela réduit considérablement l'usage du papier et les délais de traitement.

Enfin, le Correspondant Informatique et Libertés (CIL) conseille les services dans la gestion de leur fichier et les données qu'ils traitent.

### **3 - Au niveau de la Plateforme des Communes**

La Plateforme continue de proposer systématiquement aux communes adhérentes d'intégrer, dans leurs consultations, des clauses permettant la prise en compte des exigences de Développement Durable dont les clauses d'insertion.

De même, le traitement des saisines des communes se fait principalement par voie dématérialisée et un modèle de structure de réponse a été mise en place, à mettre en pièce jointe de chaque retour fait aux communes. Cela augmente la lisibilité, le classement de la réponse et limite l'impression systématique des mails.

Par le biais de l'espace collaboratif qu'elle a développé en 2015, la Plateforme propose aux DGS et Secrétaires généraux des communes adhérentes une veille juridique pertinente, ainsi que des modèles d'actes et de procédures en ligne.

Cette année, des réponses aux saisines ont été apportées concernant notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire (mise en place d'une aide alimentaire) ou l'économie d'énergie (projet d'installation de panneaux photovoltaïques).

A noter que la Plateforme des communes est le correspondant administratif auprès des collectivités concernant le dispositif Conseil en Energie Partagé commun à Nîmes Métropole et aux Communes. Les conventions de fonctionnement de ce dispositif ont été renouvelées en 2017. Elles ont pour but de favoriser une politique énergétique maîtrisée par le biais d'économies et la sensibilisation à la transition énergétique.

#### **4 - L'environnement professionnel des agents**

Nîmes Métropole maintient ses efforts en matière de maîtrise des déplacements professionnels et incite les agents à emprunter les transports en commun : le train pour les formations à l'extérieur du territoire et le Tram'bus pour les déplacements vers le centre-ville notamment.

En parallèle, Nîmes Métropole a décidé de lancer une campagne de renouvellement des véhicules du pool communautaire. En 2017, 4 véhicules électriques sont venus remplacer 4 véhicules anciens au fort kilométrage permettant ainsi aux agents de rouler « plus propre ».

Elle poursuit également le rapprochement de ses services externalisés sur les sites du Colisée afin de renforcer les cohérences et optimiser la gestion de son personnel.

Outre le 4e étage qui sera rénové début 2018, le Secrétariat Général a achevé les travaux de revêtement sur sols, murs et plafonds du Colisée 2 : objectif d'amélioration de l'environnement de travail des agents. Un sous-critère de jugement de la valeur technique est « la qualité des matériaux », comportant un aspect environnemental (valorisation des matériaux ayant les plus faibles émissions de substances volatiles, possédant un écolabel européen, étant recyclables et composés de produits recyclés).

#### **5 - Les projets en cours**

Suite à l'audit énergétique des systèmes de production énergétique de l'Hôtel communautaire et afin de définir précisément les modalités d'optimisation et d'amélioration des installations (remplacement des ventilos convecteurs, mise aux normes...), le Secrétariat Général confiera à un bureau d'étude la rédaction du cahier des charges visant, outre le confort des personnels, la baisse des consommations.

Projets bâtimentaires : un enjeu majeur face au défi environnemental

Tout au long des différentes étapes de la vie d'un bâtiment, de sa construction à sa fin de vie, son impact sur l'environnement représente au niveau national environ :

- 43 % des consommations énergétiques totales,
- 21 % des émissions de gaz à effet de serre,
- 50 % des ressources naturelles extraites,
- 16% des consommations d'eau,
- plus de 30 millions de tonnes de déchets (BTP) par an.

Ainsi, le pôle Projets Bâtimentaires poursuit son action en faveur de l'environnement dans le cadre des missions d'ingénierie et de conduite d'opération qui lui sont confiées, dès les phases de conceptions opérationnelles.

##### **a. L'extension de l'hôtel communautaire**

Après près de 10 mois d'études de conception, les travaux de construction de l'extension de l'hôtel communautaire ont débutés en septembre 2017, pour une livraison du nouveau bâtiment fin 2018.

La réalisation des travaux de cet ouvrage est exécutée par 15 corps d'état séparés, sur la base d'un cahier des charges intégrant des exigences environnementales fortes sur les thématiques de chantier propre, de performances énergétiques et d'impact sur l'environnement.

##### **Le chantier**

Le chantier est organisé de manière à optimiser la collecte, le tri, le stockage et l'évacuation des déchets produits.

Les circuits courts d'approvisionnement des matériaux sont privilégiés afin de réduire l'empreinte carbone du chantier.

### **La performance énergétique**

- Un bilan thermique du bâtiment de moins 20 % par rapport à la réglementation thermique en vigueur
- Conception architecturale rationnelle alliant gains énergétiques liés à l'exposition et à l'inertie du bâtiment concourant aux performances thermiques de « l'enveloppe bâtementaire ».
- Gestion des apports solaires : bardage en Résille métallique - protections solaires extérieures de type brises soleil orientables électriques.
- Production de chauffage et rafraîchissement par pompe à chaleur sur air de type thermofrigopompe à haut rendement ; système de régulation par façades homogènes ; gestion technique centralisée (GTC) de l'installation avec gestion des consommations énergétiques.

En complément, Nîmes Métropole a souhaité augmenter le nombre de places de stationnement dédiées à la recharge des véhicules électriques en ajoutant 6 bornes de recharges au niveau du parking du personnel.

### **b. Le site de l'EERIE**

Nîmes Métropole a fait acquisition d'un bâtiment d'enseignement dénommé l'EERIE. Ce bâtiment des années 80 est très énergivore et doit faire l'objet d'une rénovation énergétique globale.

Fort de ce constat, Nîmes Métropole souhaite aujourd'hui réduire l'impact énergétique généré par l'EERIE, en réduisant, planifiant et maîtrisant ses coûts d'investissement et de fonctionnement, c'est-à-dire :

- Intégrer cette action dans une rénovation énergétique exemplaire au sein du territoire,
- Anticiper la future réglementation énergétique à venir,
- Tendre vers l'indépendance énergétique, voire l'atteindre.

### **Rénovation énergétique du site de l'EERIE - Actions 2017**

- Lancement d'une consultation d'assistant à maître d'ouvrage (AMO) pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique sur le site. Les objectifs de cette mission sont dans un premier temps de faire un état des lieux énergétique complet du bâtiment via des process de modélisation thermique (dynamique, instrumentalisation énergétique), afin de définir le niveau de performance maximum atteignable pour ce type d'édifice. Une modélisation de type « Building Information Modeling » (BIM) est également initiée à l'occasion de cette étape opérationnelle. Par la suite, ce prestataire accompagnera la collectivité tout au long de l'opération de rénovation énergétique, y compris durant les deux premières années de maintenance post réception pour la vérification du respect des objectifs de performance.
- Inscription à l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du projet d'installation de capteurs photovoltaïque sur les toitures en vue d'une production d'environ 150 MWh d'électricité, autoconsommation annuelle d'environ 70 %. Cette opération est subventionnée.
- Poursuite des travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment (dont 70 % sont encore en simple vitrage), par la mise en place d'ensembles menuisés double vitrage, à rupteur de pont thermiques performants, traitement des « effets de serre » et « parois froides » en plénum et installation de brises soleils orientables en protection solaire des fenêtres les plus exposées.
- Mise à niveau et campagne de modernisation du système de gestion centralisé du bâtiment : ce système dit « GTC » pilote et régule les installations de production et terminaux énergétiques.
- Réfection des sanitaires (première phase) : suppression des ballons d'eau chaude sanitaire pour tous les points de lavage de mains, mise en place de chasses d'eau à économie d'eau et éclairage automatique de 4 blocs sanitaires.

### **c. ARENA**

En 2017, un marché de programmation a été lancé pour la construction d'un bâtiment de type « ARENA ».

Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche environnementale exemplaire, voire novatrice pour ce type d'équipement de réputation « très énergivore » concourant à réduire à son maximum son impact induit sur l'environnement.

Leviers d'action :

- Maîtriser les performances et coûts énergétiques pour tendre vers un bâtiment à énergie positive. L'utilisation des ressources énergétiques naturelles du site sera étudié en priorité, comme entre autres : énergie solaire (solaire photovoltaïque), thermique par échange géothermique sur nappe ou adduction d'eau. Ces études porteront également sur l'inertie et l'exposition future du bâtiment, mais également sur la régulation des puissances de production énergétique en fonction de son occupation et de son usage.
- Etudes de la revalorisation des eaux pluviales pour l'alimentation partielle en eau des WC publics.
- Maîtriser le coût global du bâtiment en investissement, exploitation, entretien, renouvellement des équipements (pérennité des matériaux) tout au long de son cycle de vie.

